

Conseil d'administration Séance plénière n° 265

du 14 décembre 2021

PROCÈS-VERBAL

1. Diffusion	2
2. Ordre du jour	3
3. Procès-verbal.....	5
4. Liste de présence	42

Conseil d'administration Séance plénière n° 265

du 14 décembre 2021

Diffusion

Diffusion :

- Madame la Ministre de la Transition écologique (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les Préfets des régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

Conseil d'administration

Séance plénière

**Mardi 14 décembre 2021
(de 10h00 à 13h00)**

Participer à la réunion Zoom :
<https://us06web.zoom.us/j/82961869966>
ID de réunion : 829 6186 9966

Ordre du jour

pour délibération du CA : D
pour information : I

INSTANCES DE BASSIN

1. Adoption des procès-verbaux des séances plénières des 22 septembre et 7 octobre 2021..... D
2. Composition du bureau du conseil d'administration

BUDGET

1. Contrôle interne budgétaire et comptable D
2. Budget Initial 2022 D

PROGRAMME

1. Documents d'accompagnement nécessaires à la mise en œuvre du 11^e programme révisé
 - Liste des systèmes d'assainissement prioritaires (SAP) et liste des établissements prioritaires industriels (EPI) pour la période 2022-2024..... D
 - Modification du modèle de convention de mandat..... D
 - Recours à un prestataire externe pour bénéficier d'une aide à la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement I
2. Programme Stratégique national dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) : information sur la future programmation 2023-2027
3. Mise en œuvre du 11^e programme
 - Convention pour le soutien à l'animation et à la sensibilisation du réseau des Communautés Locales de l'Eau de Bretagne (Assemblée permanente des présidents des commissions locales de l'eau) D
4. Appel à projet « Paiement pour services environnementaux »
 - Baies algues vertes D

AIDES

Décisions d'attribution des Aides D
- Suites de la commission des Aides réunie le 7 décembre 2021

INTERNATIONAL

Appel à projet inter-agences « Eau et solidarités internationales » D

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente :

Bonjour à tous. Merci de votre présence. Nous avons le quorum, donc je vous propose de démarrer. Je vous informe qu'un point supplémentaire a été ajouté à ma demande, relatif aux PSE (paiements pour services environnementaux) dans les baies à algues vertes.

M. GUTTON :

Nous proposons de faire l'introduction générale de notre conseil d'administration, puis de passer au volet PSE pour pouvoir libérer le représentant du préfet de région Bretagne.

Mme la Présidente :

M. le Directeur souhaite également nous faire quelques rappels sur les dispositions concernant les conflits d'intérêts.

M. GUTTON :

On me demande toujours de le rappeler pour que nous ne l'oublions pas en cours de séance. Je rappelle que tous les administrateurs ont signé une déclaration d'intérêts. Par conséquent, il leur revient de veiller en cours de séance, lors de l'examen de dossiers qui les intéresseraient soit à titre personnel, soit dans le cadre de leurs mandats et responsabilités, de nous le signaler, pour pouvoir soit quitter la salle au moment de la discussion, soit ne pas participer au vote. Ce rappel est important. Cela avait fait l'objet d'un certain nombre de discussions. Nous avons d'ailleurs prévu d'adapter le règlement intérieur du comité de bassin pour préciser un sujet qui est toujours délicat.

M. Gutton procède à l'appel nominal des membres du conseil d'administration.

Mme la Présidente :

Je vous propose que nous commençons par le point ajouté à l'ordre du jour qui concerne le lancement d'un appel à projets « paiements pour services environnementaux dans les baies à algues vertes ».

11^E PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024 LANCEMENT D'UN APPEL À PROJETS « PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX DANS LES BAIES ALGUES VERTES »

Point « programme » n°4 de l'ordre du jour
(dossier complémentaire de séance)

Mme la Présidente :

J'ai en effet reçu un courrier du préfet de région Bretagne pour solliciter le lancement de cet appel à projets qui est une des actions portées par l'État dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes 2022-2027. Je rappelle mon attachement, en tant que présidente de ce conseil d'administration, à ce que l'Agence de l'eau puisse accompagner tous les acteurs locaux, aux côtés notamment du préfet de région Bretagne, dans la mise en œuvre des plans d'action sur un sujet aussi important pour le territoire.

Je salue donc la présence parmi nous du Sgar (secrétariat général pour les affaires régionales) Bretagne, à qui je demande de saluer le nouveau Dreal, Éric Fisse, que je connais par ailleurs. Je donne la parole à M. Gutton pour nous présenter ce point, avant de passer la parole au Sgar.

M. GUTTON :

Les services de l'État travaillent avec la Région et les deux départements des Côtes-d'Armor et du Finistère à l'élaboration d'un nouveau plan « algues vertes ». Même si nous constatons au fil des années une réduction sensible des teneurs en nitrates dans l'ouest du bassin, tout particulièrement en Bretagne et sur les baies « algues vertes », pour autant, nous ne sommes pas encore arrivés aux résultats qui permettraient de voir se réduire fortement le phénomène de développement des algues vertes sur le littoral.

Nous avons déjà eu l'occasion de faire des exposés sur le sujet dans un précédent conseil d'administration, justement pour vous informer un peu mieux de ce qui était en train de se faire. Il y a eu des contentieux. Il y a eu un rapport d'évaluation de la Cour des comptes et de la chambre régionale des comptes de Bretagne. Une évaluation a également été faite par les services de l'État en Bretagne. Tous ces éléments nous amènent à faire évoluer le dispositif. L'agence de l'eau Loire-Bretagne est aux côtés de l'État, de la Région et des départements. Je devrais citer aussi l'Union européenne qui est également un acteur important au-delà d'être un financeur important de ce dispositif depuis de nombreuses années déjà.

Nous vous rappelons la carte des baies pour ceux qui ne connaissent pas encore suffisamment bien la Bretagne. Huit territoires font l'objet de ce plan, uniquement dans les départements des Côtes-d'Armor et du Finistère et dans des situations très différentes et qui sont très largement liées à la disposition du littoral et à la capacité de la mer à diluer plus ou moins les nitrates qui arrivent sur le littoral.

On rappelle ensuite qu'à la suite du contentieux, et donc du jugement du tribunal administratif de Rennes, l'État doit renforcer les règles du programme d'action « directive nitrates » dans les baies « algues vertes ». Le Préfet travaille déjà depuis plusieurs mois au renforcement de ces règles qui vont aller jusqu'à l'application de mesures contraignantes de type ZSCE (zone soumise à contraintes environnementales) et qui passent d'abord par une démarche contractuelle et volontaire avant d'imposer ensuite des règles du type de la limitation par exemple de la fertilisation azotée, ce qui s'est fait en Bretagne sur un certain nombre de captages d'eau potable. C'est d'ailleurs une des rares régions où le dispositif ZSCE s'est déroulé jusqu'à la contrainte réglementaire, ce qui a permis d'ailleurs, sur ces captages, d'améliorer la situation de façon très nette et d'ailleurs de sortir du contentieux, puis de mettre fin à ces règles contraignantes. C'est donc un dispositif qui a fait ses preuves, en tout cas en Bretagne.

Le calendrier est rappelé. Nous avons la modification immédiate du sixième programme d'action régional « nitrates » qui est en train de se terminer, avec un cadrage des ZSCE et ensuite la mise en place d'arrêtés préfectoraux dans chacune des baies qui rappellera cette période contractuelle volontaire dans un premier temps, puis un dispositif contraignant pour la suite. Il s'agit encore d'une démarche incitative, pour une dernière fois en quelque sorte avant de passer à du réglementaire pur ensuite.

Par ailleurs, l'Agence travaille avec les acteurs locaux, évidemment avec les services de l'État et la Région à la rédaction de contrats territoriaux « nouvelle génération » qui sont les outils d'accompagnement financier des acteurs. Il est rappelé ici un certain nombre de réunions départementales pilotées par les préfets de département. D'ailleurs a été créé un poste de haut fonctionnaire ; il s'agit d'un expert de haut niveau placé auprès du préfet des Côtes-d'Armor, mais qui travaille pour le Finistère également. Sa feuille de route consiste à accompagner ce programme prioritaire pour l'État.

Les acteurs territoriaux construisent en ce moment, avec les services de l'Agence, leurs projets de territoire. Il est prévu que l'Agence puisse recevoir ces projets vers le mois de mars, à la fin du premier trimestre, de façon à ce que le conseil d'administration du mois de juin puisse prendre position quant à l'accompagnement financier de l'Agence de l'eau sur ces projets. Nous aurons l'occasion de vous informer, au cours de ce premier semestre, des travaux en cours puisque l'enjeu financier est important.

Le préfet de Bretagne a effectivement écrit il y a quelques jours, à la suite d'échanges interministériels entre le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Écologie pilotés par les services du Premier ministre. La diapositive suivante affiche l'ensemble des dispositifs financiers qui doivent se mettre en place. J'ai déjà évoqué les contrats territoriaux, avec une cible en juin prochain.

Des mesures agroenvironnementales et climatiques spécifiques ont été proposées par les acteurs bretons au ministère de l'Agriculture dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle période de

programmation autour de la réduction de la fertilisation en matière d'azote, qui devraient se mettre en place à la première année de la nouvelle politique agricole commune, soit 2023, que l'Agence de l'eau a d'ailleurs vocation à financer puisqu'il s'agit de mesures agroenvironnementales et climatiques qui intéressent directement la qualité de l'eau. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Puis, nous serons en 2022 dans la dernière année possible pour engager des PSE. En effet, une prolongation d'un an avait été sollicitée par le ministère de la Transition écologique auprès de la Commission. D'ores et déjà, le conseil d'administration avait retenu trois dispositifs en Bretagne dans les baies « algues vertes ». Il est aujourd'hui sollicité 5 M€ complémentaires pour pouvoir accompagner la période incitative avant la mise en place des dispositifs contraignants que j'ai rappelés tout à l'heure. La préfecture de Bretagne a lancé son propre projet PSE. Il s'agit de voir aujourd'hui comment l'Agence de l'eau peut l'accompagner en lançant un appel à projets financé par ses propres crédits.

La proposition d'aujourd'hui est donc de lancer un appel à projets dès à présent pour être au rendez-vous pour que nous puissions allouer des financements aux territoires et mettre en place les financements auprès des agriculteurs. Les derniers engagements doivent se faire à la fin de l'année 2022. Nous brûlons un peu les étapes pour être vraiment au rendez-vous de la fin de l'année 2022. C'est pour cela que nous avons rajouté ce point à l'ordre du jour de façon rapide. L'idée est bien de pouvoir s'appuyer sur le régime d'aide notifié par le ministère de la Transition écologique.

La diapositive suivante décrit le dispositif proposé qui s'inscrit dans le droit fil de ce que nous avons fait cette année, avec un budget maximum de 5 M€ qui pourrait faire l'objet de cofinancements complémentaires par l'État, les départements et la Région. Elle rappelle également le plafond que vous aviez validé à la fin de l'année dernière. Nous lancerions cet appel à projets sur la période du 1^{er} janvier au 28 février pour sélectionner les territoires et les projets qui répondraient complètement à notre appel à projets et pouvoir revenir vers vous l'année prochaine.

Le calendrier est rappelé. Les deux premiers mois seraient l'occasion de déposer les projets. Nous avons des territoires qui, pour certains, ont déjà été retenus ; ils étaient rappelés tout à l'heure. Pour d'autres, ils ont sans doute un peu plus de travail à faire. Quant aux trois qui ont déjà été retenus, ils peuvent assez facilement étendre leurs dispositifs. Pour les autres, il faut qu'ils construisent plus complètement le dispositif. Le groupe de travail de la commission des Aides, qui s'est d'ailleurs réuni cette semaine, aurait ensuite à valider les projets lauréats. Puis, les dossiers d'aide seraient déposés en octobre de façon à ce que les engagements des agriculteurs puissent être finalisés avant la fin de l'année 2022. Tout cela est effectivement assez court. Quand on est sur des dispositifs agricoles, il faut du temps d'information, de communication, de présentation des dispositifs... c'est vraiment très court.

L'objectif est bien de faire un lien direct devant le conseil d'administration entre ces dispositifs de PSE et les contrats territoriaux que vous aurez à examiner, ainsi qu'avec les textes réglementaires. Nous allons donc travailler en parallèle sur l'ensemble de ces outils de façon à ce qu'au mois de juin, vous ayez bien la vision complète des dispositifs qui se mettraient en place sur les huit baies « algues vertes » de la Bretagne.

M. BOURDAIS :

La présentation de M. le Directeur général est extrêmement complète. Le dossier PSE, avant même que le dispositif soit validé par la Commission européenne pour le MTE (ministère de la Transition écologique), et donc pour le compte des agences de l'eau, est un dossier qui était en cours de réflexion au sein des services de la région Bretagne globalement, aussi bien les services de l'État que les collectivités. Dès que l'option d'un financement public de ces PSE a été mise sur la table, la Bretagne était sur les rangs.

Aujourd'hui, il est absolument logique que nous valorisions autant que nous le pouvons ce dispositif de PSE dans les baies « algues vertes » que nous avons identifiées immédiatement comme étant des territoires prioritaires.

L'appui de l'Agence de l'eau aujourd'hui, à travers cet examen qui est fait en séance, nous est très précieux. C'est effectivement un moyen de conforter la partie contractuelle qui a été présentée à l'instant par M. Gutton, avec le dispositif des futurs contrats territoriaux adossés à des ZSCE. C'est vraiment extrêmement important. Cela répond à une attente ancienne formulée par les acteurs de terrain de disposer d'outils d'incitation complémentaire aux MAE en particulier, le tout faisant un ensemble cohérent et, nous l'espérons, efficace.

Mme la Présidente :

Nous allons ouvrir le débat. Y a-t-il des questions ou des commentaires ? M. Albert a la parole.

M. ALBERT :

Je souhaite revenir déjà au sujet des PSE qui ont été approuvés. Là, nous en avons quelques-uns qui avaient été approuvés sur ce territoire pour 2,9 M€ Je pense que ces territoires vont aussi développer et aller toucher d'autres agriculteurs, le but étant probablement d'intégrer de nouveaux territoires au dispositif.

Je voterai pour ce projet. Néanmoins, je m'inquiète toujours de la possibilité des porteurs de projets à manier notamment des fonds européens. Nous l'avons vu quand nous avons mis les PSE en place. J'entends que certaines collectivités ont la capacité à le faire, mais d'autres probablement auront des difficultés, que ce soient des communautés de communes ou même des communautés d'agglomération qui ne manient pas forcément les fonds européens. C'est un premier point.

Le deuxième point porte sur la solidarité à un moment donné de l'agence de l'eau par rapport au littoral. Nous avons un littoral assez important. Je ne sais pas comment l'État va intervenir, notamment s'il va, dans son élan, abonder cette solidarité sur le territoire en matière d'algues vertes. Pour parler de la solidarité sous forme de boutade, un Parisien qui vient en vacances sur le territoire est bien content de profiter de la beauté de ce littoral. Nos amis de l'agence Seine-Normandie, qui ont d'autres moyens que les nôtres, pourraient venir aussi en solidarité.

Pour en venir à ma question, l'Agence met 5 M€. On nous a dit hier soir qu'une collectivité départementale allait mettre 500 000 €. Dans sa bonne volonté, combien l'État va-t-il mettre ? Combien les régions et autres départements ou autres collectivités pourront-ils mettre ? Nous savons que des taux de chute peuvent aussi arriver. Allons-nous faire comme pour le plan de relance, c'est-à-dire utiliser d'abord les crédits de l'État et ensuite, si nous avons des taux de chute, garder le financement de l'Agence pour d'autres projets ? Effectivement, il ne faut pas oublier que ces 5 M€ vont quand même impacter sur d'autres projets de l'Agence. Allons-nous donc partir sur le même phénomène que le plan de relance dans ce dispositif de PSE ?

M. GUTTON :

Je salue Jean-Louis Bourdais qui intervenait précédemment en tant que responsable de la mission interdépartementale et régionale de l'eau, placé auprès du préfet de région Bretagne.

Sur la question des financements, je vais parler pour l'Agence de l'eau. M. Bourdais reviendra peut-être sur les autres financements possibles. À juste titre, M. Albert parlait de fonds européens. Là, ce sont bien des crédits de l'Agence. Il est vrai que dans la façon de les gérer, dès lors que nous sommes dans un cadre notifié, nous avons les mêmes exigences que l'Union européenne. Nous sommes aujourd'hui sans doute plus rigoureux dans la gestion de nos crédits en nous inspirant de ce que demande la Commission européenne.

Effectivement, nous passons par des conventions de mandat dont nous avons l'habitude dans nos dispositifs, mais qui nécessitent d'avoir en face de nous un acteur public suffisamment « armé » pour être en capacité à gérer ces dispositifs et à s'exposer à des non-apurements ultérieurs. C'est donc une vraie responsabilité des collectivités que nous aurons en face de nous. Nous avons plutôt en Bretagne des acteurs qui ont les reins solides.

Concernant les 5 M€ de l'Agence, à ce stade, il s'agit de lancer l'appel à projets, donc les financements ne sont pas engagés. Nous vous proposerons donc l'année prochaine de les prendre en sus du plafond actuel de notre programme puisque nous n'avons pas saturé le plafond fixé par les ministères. Nous reviendrons donc vers vous pour faire des propositions de façon à éviter de pénaliser des dispositifs actuels de notre programme d'intervention. Je laisse M. Bourdais répondre sur la question des autres financeurs possibles de ce dispositif.

M. BOURDAIS :

Les autres financeurs possibles se sont tous engagés sur le principe, sans aller plus loin pour l'instant. C'est valable pour les conseils départementaux. On parlait tout à l'heure du montant de 500 000 € qui a été explicitement évoqué par le conseil départemental des Côtes-d'Armor. Le conseil départemental du Finistère, de son côté également, affichait la volonté d'y contribuer, mais

sans plus de précision. Le conseil régional de Bretagne, pour des raisons plus internes, est un petit peu en décalage de phase sur ce type de décision et donc ne s'est pas avancé du tout sur un montant, tout en confirmant bien entendu son investissement sur le dossier « algues vertes ».

Pour ce qui concerne l'État, une réunion interministérielle a eu lieu mi-novembre 2021, dont nous attendons les retours officiels, et qui précisera l'engagement de l'État sur ce dispositif parmi d'autres. L'État va sans doute s'engager globalement sur le plan « algues vertes » 2022-2027 sur un certain nombre de briques de dispositifs, dont les PSE font partie. Pour l'instant, nous n'avons pas de retours officiels du cabinet du Premier ministre.

M. GUTTON :

Il y a aussi un point d'alerte, c'est que l'on s'approche de la nouvelle génération de politique agricole commune, avec de nouveaux dispositifs de MAEC. J'évoquais tout à l'heure la MAEC « fertilisation ». Nous ne savons pas bien non plus comment les agriculteurs vont se positionner par rapport au dispositif PSE d'aujourd'hui versus une mesure agroenvironnementale qui se mettrait en place en 2023. Nous avons sans doute un peu de difficulté à imaginer ce que pourrait être l'engagement des territoires. On craint une concurrence entre ces outils qui néanmoins vont tous dans le bon sens. Sur une ligne ou sur une autre, les engagements sont vertueux. C'est cela qu'il me paraît important de rappeler.

M. BOURDAIS :

Tout est fait pour que ce soient bien des outils complémentaires. Déjà, structurellement, le dispositif PSE est écrit comme étant incompatible en termes d'engagement avec les MAEC. Tout est fait dans l'écriture même du dossier PSE pour qu'il y ait une collaboration étroite entre les services de l'État et la délégation Armorique pour faire en sorte que nous soyons bien sur des écritures où nous avons bien la complémentarité la plus claire possible.

Cela ne répond pas à toutes les questions aujourd'hui mais nous faisons le nécessaire collectivement pour que ce soit bien un dispositif cohérent avec plusieurs outils. Rappelons quand même au passage que sur les contractualisations des MAE globalement, qui elles sont connues depuis longtemps par les agriculteurs, il y a des comportements extrêmement divers d'adhésion ou de non-adhésion à ce type de contractualisation et qui sont liés à un historique. Il y a des passés de contrôle qui ont été plus ou moins bien vécus par le monde agricole. Les PSE, de ce point de vue-là, constituent une alternative sur plusieurs aspects, à la fois sur une logique de résultat et non pas de moyens, mais aussi parce que la perception d'un certain nombre d'agriculteurs est assez différente. Nous savons qu'ils ont des MAEC qui, pour un certain nombre d'entre eux en tout cas, ne constituent plus un choix auquel ils adhèrent.

Ainsi, nous sommes bien sur deux outils totalement complémentaires et qui vont dans la même direction, comme le rappelait à l'instant M. Gutton.

Mme BERNARD :

Concernant la complémentarité des mesures, je pense que si nous souhaitons tous la complémentarité des mesures et si nous dialoguons suffisamment, il y aura complémentarité des mesures. Si c'est une volonté, nous y arriverons.

En 2023, ce que l'on ne mesure pas encore, c'est la nouvelle MAEC forfaitaire. Il y a les anciennes MAEC. Puis, il y a la nouvelle MAEC forfaitaire. Il faut que l'on se dise les choses, autant nous pouvons les uns et les autres mettre beaucoup d'espoir sur les MAEC forfaitaires puisque je pense que cela a été porté par beaucoup d'institutions et d'entités, y compris agricoles, autant l'enveloppe est minime puisqu'elle n'est que de 22 M€ aujourd'hui au niveau national. Si vous répartissez les 22 M€ sur treize régions parce que les départements d'outre-mer n'opteraient pas pour cette enveloppe, pour une région comme la nôtre en Pays de la Loire, cela représente 1,4 M€ par an. Pour la Bretagne, c'est grosso modo le même montant.

Nous ne voyons pas clairement cette articulation aujourd'hui vu le montant. Après, globalement, sur l'articulation des mesures, nous devrions y arriver. Je voulais juste apporter ces éléments au niveau de l'institution régionale.

M. ALBERT :

La réponse ne m'a pas satisfait en soi. Je voulais savoir si vraiment on allait donner des priorités de financement. Allons-nous être sur le même système que le plan de relance ou pas ? Cette question, la mettons-nous de côté ou la verrons-nous au moment des financements ? Cela me paraît important dans la décision de financements, notamment par rapport aux financements de l'agence.

M. GUTTON :

Ce que nous voyons quand même dans la réponse de M. Bourdais, c'est que pour l'instant, c'est en réflexion. Je disais en boutade à la présidente du conseil d'administration que quelquefois, on trouve qu'Orléans, c'est très loin. Il n'empêche que là, on peut dire qu'Orléans est assez rapide par rapport à des collectivités régionales plus proches du sujet.

Comme M. Albert le suggère, mais il faudrait que nous trouvions la rédaction adaptée dans la délibération pour indiquer qu'en effet, une concertation adaptée sera à élaborer entre financeurs pour voir comment chacun prendra en charge les dossiers déposés. Pour l'instant, c'est trop tôt. En même temps, il faut que nous lancions tout de suite pour être dans les clous à l'arrivée. Pour autant, nous voyons bien qu'il y a encore des discussions à avoir entre financeurs sous l'égide du préfet de Bretagne. Quand nous aurons à revenir devant le CA, nous espérons que les collectivités se seront prononcées et que nous pourrions définir le bon protocole pour définir qui finance. Il serait logique que les acteurs locaux mobilisent leurs propres financements avant ceux de l'Agence de l'eau, quoique je ne veuille pas anticiper sur la discussion que vous aurez à ce moment-là.

Mme la Présidente :

Nous pouvons ajouter une phrase disant « moyennant un tour de table complet des financeurs » ou quelque chose de ce type. En l'occurrence, la délibération, c'est vraiment pour lancer l'appel à projets. Nous pouvons mettre une phrase de sauvegarde mais à ce stade, on n'engage pas l'argent.

Mme BRUNY :

Nous nous posons beaucoup de questions sur ce dossier. Par rapport aux propos de M. Gutton, c'est exactement ce qui nous préoccupe, c'est-à-dire la concurrence éventuelle entre ce dispositif et les MAEC. Au départ, les PSE nous ont été « vendus » comme un dispositif expérimental. Nous avons eu des réticences à la fois sur le contenu, sur les montants qui, pour nous, étaient beaucoup trop élevés par rapport à ce qui était exigé des producteurs en agriculture biologique. Malgré tout, le CA a validé ce premier dispositif des PSE avec l'enveloppe de 29 M€.

Là, il nous est proposé à la fois un nouvel appel à projets PSE, avec une éventuelle réouverture sur trois dossiers. Nous n'y sommes pas favorables parce que l'on n'a toujours pas démarré et évalué ces PSE puisqu'ils ne seront terminés que dans cinq ans. Il nous semble difficile de rouvrir ces dossiers pour y inclure d'autres agriculteurs.

Puis, la mise en œuvre de ces PSE va coïncider l'année prochaine quasiment avec celle des MAEC et des contrats de territoire puisque ces PSE ne seront mis en place que fin 2022. Tout cela arrive en même temps. Ce type de dossier malgré tout est moins ambitieux que les MAEC. C'est écrit dans le dossier, l'objectif est bien d'avoir quelque chose de souple où chacun puisse puiser ce qui lui conviendrait.

Pour nous, deux éléments posent problème dans ce dossier, à savoir le niveau de rémunération et le niveau d'exigence des engagements qui seront pris par ceux qui s'engageraient dans ces PSE. Puis, dans la mesure où c'est géré par des collectivités - nous savons bien que ce n'est pas l'agence qui va gérer en direct ces dossiers -, il y a aussi un niveau de contrôle qui, à notre avis, pourrait être renforcé. Nous avons beaucoup de questions, y compris sur le niveau de l'exigence. C'est de l'argent public. Il faut que ce soit vraiment très bien employé.

Il y a aussi la différence avec l'agriculture biologique. On propose des financements qui sont à la même hauteur alors que sur les pesticides, nous ne sommes pas du tout sur les mêmes... Cela ne remet pas en cause leur utilisation. Je sais que nous sommes sur le sujet de l'azote. Néanmoins, avoir un niveau de financement tel que sur l'agriculture biologique, pour nous, ce n'est franchement pas possible.

Nous avons été beaux joueurs au départ. Le CA a bien validé ces premiers PSE. Nous attendions de voir ce que cela pouvait donner sur le terrain. Là, on nous sollicite pour un nouveau dossier. Ce sont les écueils sur lesquels nous avons des questionnements.

Mme SCHAEPELYNCK :

Ces projets s'inscrivent dans un renforcement réglementaire sur l'ensemble des baies « algues vertes » à travers le PAR 6 modifié. Les outils de contractualisation qui ont été mis en œuvre et qui sont proposés aujourd'hui vont dans le bon sens puisqu'ils sont complémentaires. Je rappellerais néanmoins que sur dix-neuf ans, nous avons baissé de 42 % le taux de nitrates. Nous n'allons pas prendre baie par baie mais c'est quelque chose qu'il faut rappeler. Il y a eu des résultats. Les Bretons sont engagés. Là, nous sommes dans la continuité. Cela nous semble important. L'objectif est bien de continuer à faire adhérer les agriculteurs à ces dispositifs qui sont des boîtes à outils. Que les territoires choisissent les MAEC ou les PSE, il nous semble que c'est complémentaire et c'est très important. Là-dessus, nous soutiendrons ce projet.

Il y aura quelques questions par rapport aux indicateurs. Nous nous étions exprimés hier en groupe de travail. Il faut laisser le local travailler parce qu'il est important que les outils soient appropriés localement. Concernant les indicateurs, celui du RPA posait question, en particulier par rapport au climat breton un petit peu spécifique quelquefois en entrée d'automne. Il faut laisser les territoires en discuter.

Mme ROUSSET :

Je remercie les services puisqu'hier soir, nous avons eu une réunion un peu tardive mais qui était éclairante et qui nous a permis de faire un point sur ce dossier PSE.

Concernant la question des financeurs et de la solidarité entre les financeurs, je suis d'accord avec M. Albert sur le rôle de l'État dans cette affaire. Je souligne toujours ma marotte, à savoir la question de la solidarité des territoires. Il y a une solidarité large d'un point de vue français.

M. Gutton proposait dans sa réponse de mettre une petite phrase en disant que la priorité des financeurs reviendrait aux locaux. Je n'adhère pas à cette proposition. J'espère et je souhaite que nous tenions notre rôle de solidarité de bassin, voire de solidarité nationale. Je crois que le niveau bassin, peu à peu, devient trop petit quand nous sommes sur des problématiques de ce genre.

J'ai bien entendu les remarques agricoles qui s'attachent à expliquer que ce sont des projets locaux qui ont été travaillés localement et que ce qui compte, c'est d'avoir des résultats localement, avec une possibilité de faire et d'attractivité de l'outil que l'on propose. Hier soir, je m'inquiétais beaucoup du côté attractif. Il semble que les premiers PSE n'ont pas eu beaucoup d'adhésion. Il faut que nous nous interrogeons collectivement. À partir du moment où nous avons des échecs d'adhésion sur des outils, cela veut dire que quelque part soient ils ne sont pas pertinents, soient ils sont trop compliqués. Nous ne faisons pas non plus de grandes choses alors que nous n'avons pas une acceptation de l'outil.

Après, je voulais rappeler que sur la question des résultats, sur toutes les questions de pollution, tous autour de la table, nous savons très bien que cela prend beaucoup de temps. Cependant, cela avance petit à petit. Nous serons effectivement sur des temps longs. Il ne faut pas croire qu'en claquant des doigts, du jour au lendemain, cela ira mieux.

Mme la Présidente :

Merci de votre intervention. Simplet une remarque, il n'a pas été dit que l'enjeu était de donner la priorité aux financements locaux mais bien de s'assurer qu'il y aurait un tour de table complet des financeurs, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

M. MÉRY :

Pour ma part, je voulais signaler que sur le dossier de PSE, différents calendriers se juxtaposaient. Entre autres, il y a le calendrier réglementaire avec le PAR 6 modifié ou bis et le PAR 7. D'un côté, il y a un tour de vis réglementaire non négligeable et qui est peut-être nécessaire. En tout cas, il existe. De l'autre côté, nous avons ce dispositif qui est plutôt intéressant et c'est ce qu'il faudrait souligner dans notre décision. Nous pourrions même la décliner dans d'autres documents ou d'autres dossiers que nous traitons à l'Agence à Orléans.

Il s'agit d'un dossier souple qui permet des adaptations locales à des situations spécifiques de territoire. C'est tout sauf un dossier descendant ou prescriptif depuis Orléans. Il y a une dimension incitative. Dit autrement, cela permet aux agriculteurs d'atteindre des niveaux de performance environnementale intéressante sans dégrader leur performance économique. Bref, c'est plutôt une belle démarche de développement durable et ce serait à cultiver. En tout cas, du point de vue des acteurs économiques, c'est quelque chose que nous trouvons très intéressant à développer. Vous avez donc compris que nous étions plutôt favorables à ce qui était proposé.

M. DEGUET :

Je vais d'abord commencer par vous remercier d'avoir réussi à réunir un groupe dans un délai extrêmement restreint puisque ce dispositif nous a été annoncé il y a une semaine. J'ai suffisamment écrit sur son imperfection pour pouvoir maintenant vous remercier de l'avoir tenu. Je pense qu'il était important que nous soyons au courant d'un certain nombre d'éléments. D'ailleurs, je vais vous demander que nous soyons plus au courant des éléments qui se déroulent en Bretagne.

Deuxièmement, je voulais revenir sur la question des objectifs. Il ne s'agissait pas de faire en sorte que les dispositifs soient attractifs et que l'on puisse y adhérer. L'objectif était qu'il n'y ait plus d'algues vertes. Il faut dire les choses clairement. Il n'est pas normal que sur les côtes bretonnes, il y ait des algues vertes tout le temps.

Je rappelle que ma fédération, un jour, avait fait une belle affiche disant « bonnes vacances » et dans laquelle on représentait un gamin qui pataugeait dans les algues vertes. Tout le monde a été extrêmement choqué mais on a été plus choqué de l'affiche que de la réalité. Or, la réalité est choquante. Ce n'est pas possible de considérer que nous puissions avoir des côtes dans cet état. Il y a bien besoin de faire quelque chose. Certes, nous avons un contentieux avec l'Europe. Toutefois, le but n'est pas de contenter l'Europe. Le but est de nous contenter nous-mêmes et de faire en sorte qu'il n'y ait plus du tout d'algues vertes.

Cela étant dit, il y a eu un plan. Nous en avons les bilans. Nous avons des éléments qui ont été donnés. Ils sont passés devant la commission d'évaluation de l'agence qui a travaillé sur la question et qui a regardé tous ces éléments. Ce que nous voyons, c'est qu'il y a eu une baisse des concentrations d'azote et que cette baisse est en train de s'arrêter. Il n'y a plus de mouvement, c'est-à-dire qu'elle est stationnaire en ce moment.

Par ailleurs - je ne sais pas si c'est lié mais cela doit avoir un lien -, nous avons eu dans les dernières années les plus grandes surfaces d'algues vertes au regard de toutes les statistiques disponibles. Il y a bien besoin de faire quelque chose. Cela ne peut pas continuer. Ce n'est pas possible. Nous ne pouvons pas simplement continuer les actions qui ont été menées jusque-là et attendre que cela s'arrange. Sur les deux dernières années, cela ne s'est pas arrangé. Il faut bien qu'il y ait des éléments nouveaux.

Les éléments nouveaux, de notre point de vue, doivent clairement allier du règlement et du règlement fort. Il ne faut pas que les objectifs soient seulement des objectifs de réduction en pourcentage mais des objectifs finaux. Pour nous, les objectifs finaux sont parfaitement clairs. Si nous ne voulons pas d'algues vertes sur les baies, il faut descendre en dessous de 18 mg par litre et probablement plus en fonction de ce que disent les scientifiques. C'est cela l'objectif.

Maintenant, sur le dispositif tel qu'il nous est présenté, il y a une bousculade de calendrier qui est évidente. Premièrement, nous allons nous retrouver avec un appel à projets PSE 2 lancé par l'agence. J'ai cru comprendre qu'il y en avait déjà un qui avait été lancé par la Bretagne. Nous en sommes donc à trois. J'ai cru comprendre aussi qu'on allait fusionner celui de la Bretagne et celui de l'agence. Déjà, il faudrait que nous ayons l'appel à projets de la Bretagne parce que si cela devait fusionner avec celui de l'Agence, il serait bien d'aller regarder.

Concernant les périmètres, Mme Bruny a rappelé la question qui se posait sur la façon de rattraper certains territoires qui étaient sur des baies « algues vertes » après le premier appel à projets. Nous avons eu une assez longue discussion technique hier sur cette question. Franchement, c'est un vrai problème d'arriver à rouvrir des dispositifs qui ont déjà été mis en place. Le calendrier n'est pas le seul problème. Il y a aussi la question des ZSCE, dont le délai n'est pas de cinq ans mais de trois ans. Nous aurons les analyses des résultats de mesures volontaires en 2025. La question de ce qui se passera après 2025, notamment pour les PSE, se pose.

Nous avons toute une série d'incertitudes. Nous avons l'échéance des MAEC. Nous avons au milieu de tout cela un dispositif PSE qui est considéré, quand on lit bien, comme un élément qui à la limite vient après tous les autres éléments pour les compléter et pour les faire fonctionner. Nous sommes dans un paradoxe qui consisterait à disposer à l'avant cet élément annexe du dispositif.

Je comprends totalement les questions d'urgence. J'ai suffisamment dit tout à l'heure à quel point il était insupportable d'avoir des algues vertes pour ne pas attendre deux ans avant de réagir. Je comprends bien que nous devons le faire. Toutefois, il faut vraiment que nous le fassions avec une véritable connaissance de tout ce que cela implique. En l'occurrence, il faut qu'il y ait du partage. Il faut que nous sachions où nous en sommes des discussions sur les ZSCE. Il n'y a pas de raison de créer un petit dispositif sans regarder tout le reste. Il faut une vraie cohérence par rapport à tout cela.

Ainsi, je demande tout de suite que l'on nous fournisse l'appel à projets PSE de la Bretagne, s'il y en a un, et ensuite, que l'on nous communique le travail qui est en train de se faire sur les ZSCE en discussion. Nous avons compris que deux réunions s'étaient tenues. A minima, il y a des éléments préliminaires. Que l'on nous fournisse ces éléments pour que nous voyions ce que sera la conditionnalité, ce que l'on veut obtenir, etc. À ce moment-là, nous pourrions aider les gens à atteindre ces conditionnalités. Pour l'instant, nous n'en savons pas grand-chose.

Après, sur les questions de protocole, étant donné l'urgence, il est difficile pour nous de dire, simplement sur des questions de forme, que nous allons être contre. Aussi, nous allons plutôt être pour mais à deux conditions. La première, il faut que le processus soit vraiment complémentaire avec tous les autres. Il est normal qu'il y ait un chemin - nous comprenons cela -, qu'il y ait des gens qui aient besoin de poursuivre un chemin, mais pas qu'ils soient subventionnés comme s'ils étaient rendus au bout du chemin. Ce n'est pas possible. Une étape est une étape, ce n'est qu'une partie du financement. Par conséquent, nous ne repartons pas sur des plafonds à 60 000. Nous allons sur des plafonds qui sont inférieurs pour bien indiquer que c'est seulement le chemin. Nous demandons donc que cela descende à 40 000.

Notre deuxième demande est de cibler sur des actions précises et dont nous connaissons l'efficacité. Le mérite de la discussion d'hier a été de dire que nous connaissons ces mesures ainsi que les critères qui permettent d'avoir une certaine efficacité. Si j'ai bien compris, il y a même eu des analyses de l'INRA pour essayer de regarder lesquels étaient les plus efficaces. Nous demandons donc le maintien des quatre indicateurs par territoire pour donner une forme de liberté, mais que sur ces quatre indicateurs, il y en ait deux ou trois qui soient obligatoires dans tous les PSE, sinon nous risquons de nous retrouver avec quelque chose que nous avons beaucoup connu dans un certain nombre de nos dispositifs, c'est-à-dire beaucoup d'actions menées, beaucoup d'animations menées, mais sur des mesures qui ne produisent pas énormément d'effets et qu'au bout de trois ans, on se dise que ce n'est pas mal, que l'on a progressé mais que l'on n'y est pas encore.

Le but est vraiment d'arriver à des résultats. Je rappelle les deux mesures qui ont été discutées hier. La première, c'est le retour à l'herbe. C'est un des indicateurs qui sont dans le plan. On nous a dit que c'était celui qui produisait le plus d'effets. De ce fait, il faut qu'il soit obligatoire dans les PSE et qu'un certain nombre d'autres indicateurs, puisqu'il existe une variété d'approches, soient permis. Ce sont les deux demandes que nous faisons.

C'est compliqué parce que nous sommes sur une délibération qui autorise seulement à le faire, mais suivant le règlement intérieur qui est annexé. C'est sûr qu'en séance, ce n'est pas le meilleur endroit pour faire de l'amendement mais franchement, nous n'y pouvons rien. Certes, nous pouvons comprendre toutes les questions où les choses se mêlent, mais il faut que ce soit dans une perspective claire que dans trois ans, si nous devons passer au réglementaire, nous ayons déjà beaucoup évolué auparavant.

M. NOYAU :

Nous sommes pour. On ne peut pas faire un PSE à différents niveaux, certains à 60 000 et d'autres à 40 000. Il faut absolument les maintenir à 60 000.

Par rapport aux deux obligations, il faut vraiment faire attention à ce que les territoires puissent s'investir et dire comment ils voient les choses. Tout dépend du type d'élevage. Tout dépend de la grosseur de l'exploitation. Si nous imposons des surfaces en herbe, nous pourrions carrément mettre à mal l'exploitation. Ce sont des précautions qu'il faut prendre, donc attention aux obligations.

M. DEGUET :

Il ne s'agit pas d'une obligation puisque ce n'est pas du réglementaire. Il s'agit d'une opération financée. La question est de savoir quelle opération nous finançons. C'est tout, mais ce n'est pas du tout une obligation.

Mme la Présidente :

Je pense que nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il faut agir et vite. Nous comprenons bien - vous l'avez tous souligné - les difficultés de la coordination de ce calendrier. Je tiens à souligner l'importance d'avancer sur l'ensemble des sujets en même temps, que ce soit le réglementaire ou l'incitatif. Je rappelle, concernant les zones soumises à contraintes environnementales, que le préfet de Bretagne a pris le 18 novembre dernier un arrêté préfectoral pour modifier le texte du PAR 6, avec un certain nombre mesures de renforcement du cadre réglementaire. Cela a déjà eu lieu. C'est aussi un gage de sa volonté de bien avancer sur tous les aspects en même temps.

Évidemment, les engagements financiers de l'Agence de l'eau feront encore l'objet de temps de discussion au sein du conseil d'administration et au sein des différentes commissions. Cela nous permettra de nous assurer collectivement de la qualité des actions mises en œuvre, que ce soit au moment de l'approbation des contrats territoriaux ou pour la sélection des projets. Par rapport à la remarque qui a été faite sur les indicateurs, nous pourrions regarder projet par projet comment s'appliquent les indicateurs qui ont été cités et qui sont cités dans l'appel à projets.

Concernant les plafonds indiqués, je proposerais de ne pas y revenir parce que c'est un facteur d'attractivité pour que les pétitionnaires rentrent dans le dispositif.

Enfin, nous entendons la nécessité d'avoir des éléments de suivi bien détaillés sur ces sujets. Ils seront présentés tout au long des différentes étapes lorsque ces dossiers reviendront devant la commission et le conseil d'administration. Je vous propose donc que nous passions au vote de la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Lutte contre la prolifération des algues vertes en Bretagne - Appel à projets : expérimentation pour la mise en œuvre du dispositif expérimental de paiements pour services environnementaux (PSE) en 2022 sur les bassins « algues vertes ».*
- **Adoptée à la majorité (24 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-164 du 14 décembre 2021.

Mme la Présidente :

Je vous propose que nous reprenions notre ordre du jour, à savoir celui qui vous avait été communiqué.

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PLÉNIÈRES
DES 22 SEPTEMBRE 2021 ET 7 OCTOBRE 2021**

Point « instances de bassin » n° 1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Y a-t-il des remarques ou des observations sur ces procès-verbaux ? Je vous propose de les mettre au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- *Approbation des procès-verbaux des séances de conseil d'administration des 22 septembre et 7 octobre 2021.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-147 du 14 décembre 2021.

COMPOSITION DU BUREAU DU COMITÉ DE BASSIN

Point « instances de bassin » n° 2 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Nous allons maintenant passer à la composition du bureau du conseil d'administration. Je souhaite vraiment que ce bureau puisse être un lieu de construction partagé de nos processus de décision sur le modèle du bureau du comité de bassin. Il s'agit bien évidemment d'anticiper les difficultés qui pourraient se poser à nous, mais sans remettre en cause le rôle des commissions qui est extrêmement précieux pour nos prises de décision.

M. GUTTON :

Vous avez à l'écran la composition sur laquelle vous aviez pris position, avec douze membres. Le principe retenu est d'intégrer dans ces membres, assez logiquement pour ce type de structure, les deux vice-présidents du conseil d'administration, M. Gandrieau et Mme Schaepelynck, et l'ensemble des présidents de commissions.

Les choses se sont plutôt facilement faites. Je remercie d'ailleurs les différents collègues d'avoir très rapidement désigné leurs représentants et représentantes parce que nous avons aussi la satisfaction d'arriver à l'exacte parité - c'est à souligner - dans le monde de l'eau. La présidente du conseil d'administration, Mme Engström, est rattachée assez naturellement au collège de l'État.

Pour les parlementaires et collectivités territoriales, nous avons M. Gandrieau en tant que premier vice-président, M. Albert en tant que président de la commission Programme, Mme Gallien en tant que présidente de la commission des Aides et Mme Haas qui vient compléter ce groupe.

Pour les usagers non économiques, nous avons Mme Bruny, présidente de la commission Évaluation, et M. Doron.

Pour les usagers économiques, nous avons Mme Schaepelynck en tant que vice-présidente et M. Méry. Vous pouvez d'ailleurs noter que M. Méry et M. Doron, qui ne sont pas présidents de commission du conseil, sont vice-présidents du comité de bassin.

Pour l'État, nous avons M. Dalles qui préside la commission Budget et Finances, Mme Gouache, la secrétaire générale pour les affaires régionales de la région Centre-Val de Loire et M. Brulé, le Dreal de bassin.

Je pense que cela n'appelle pas forcément de commentaire, en vous remerciant d'avoir fait les propositions qui nous ont permis d'aboutir.

Mme la Présidente :

Au-delà de la composition, pourrions-nous avoir un temps d'échange sur les modalités de fonctionnement du bureau, y compris en termes de réunion ? Souhaiteriez-vous par exemple qu'il y ait une réunion du bureau avant chaque séance plénière ou plutôt en tant que de besoin s'il y a un sujet particulièrement d'actualité ou pointu qui mériterait que nous nous réunissions ? Puis, nous avons également les modalités de rapportage des travaux, par exemple la mise en ligne du compte rendu à chaque séance plénière. Vous pouvez donner libre cours à votre imagination si vous souhaitez vous exprimer sur le sujet.

M. ALBERT :

Nous avons proposé Mme Haas pour avoir un équilibre de parité et un équilibre du conseil d'administration au regard de la composition des élus. Je pense que c'est de bon augure pour travailler ensemble.

Concernant les réunions de bureau, en faire une avant chaque conseil d'administration serait pertinent pour déterminer les sujets à examiner. Après, il faut que ce soient des réunions préparées parce que cela risque d'être compliqué quand nous commençons à 10h. J'avais deux réunions en visioconférence tout à l'heure et je vois que c'est compliqué pour être à l'heure. Je ne sais pas comment nous pouvons faire. Cela pourrait être la veille au soir, quoique cela nécessite de revenir.

Mme la Présidente :

Cela peut être en visioconférence.

Mme BRUNY :

Ma première idée était plutôt de faire une réunion en cas de besoin. Après, j'entends M. Albert qui propose d'en faire une chaque fois. Faire une réunion pour une réunion, je pense que nous sommes tous très occupés. Ce n'est pas que j'y sois vraiment opposée mais l'écrire comme cela... Du coup, si nous mettons « en cas de besoin », cela répond aussi à l'objectif.

Mme la Présidente :

Ceci n'exclut pas effectivement d'en faire avant chaque conseil s'il y a besoin. Y a-t-il d'autres souhaits ou d'autres suggestions ?

Mme ROUSSET :

Je sors un peu du sujet. Je voulais savoir comment nous pouvons nous organiser d'une manière différente. Cela ne concerne pas le bureau directement mais je pense qu'il y a un vrai travail à faire au niveau territorial. J'aimerais savoir comment nous pouvons travailler avec les présidents des commissions territoriales, mais aussi territoire par territoire. Cela éviterait beaucoup de difficultés et de confusion que nous pouvons trouver en ce moment.

C'est un autre sujet que je mets sur la table mais puisque nous sommes en train de discuter d'organisation, je pense que ce sujet est vraiment important aujourd'hui. Nous venons de travailler sur une question très bretonne. Il y aurait, territoire par territoire, des interrogations à avoir. Même la répartition des avis que nous avons eus lors de l'enquête du Sdage montre l'implication ou non des territoires. Il faut vraiment que nous nous positionnions sur les problématiques de territoire.

Mme HAAS :

Merci de votre confiance pour ce bureau. Je suis très contente d'en faire partie. En effet, le systématisme va être un petit peu difficile pour moi en termes de temps. Ainsi, cela m'arrangerait que nous nous retrouvions quand il y a quelque chose d'important.

Effectivement, Mme Rousset aborde un sujet qui est vraiment important, cette idée de pouvoir rentrer un petit peu plus en détail dans la vie des territoires. Cela m'intéresserait beaucoup.

Mme BERNARD :

Je prends la parole pour appuyer les propos de Mme Rousset. Il faut absolument que nous descendions au plus près des territoires. En l'occurrence, il faut que nous ayons une vraie réflexion pour voir comment nous pouvons nous organiser tous ensemble pour réaliser ce pari.

Mme la Présidente :

Nous notons cette demande. Je souligne quand même que nous avons des commissions territoriales au comité de bassin qui remplissent cet office. Je dirais aussi que vous-mêmes, les élus, vous représentez des territoires. Après, nous pouvons réfléchir à recréer des commissions

territoriales particulières mais je crains vraiment que l'empilement d'instances complexifie un peu le fonctionnement. Il y a une vraie réflexion de fond. En tout cas, je note la demande à laquelle il faut que nous répondions de manière très pragmatique et fluide.

S'il n'y a pas d'autres points d'échange, je vous propose que nous retenions de mobiliser le bureau chaque fois que nous aurons un ordre du jour qui le nécessite. Nous allons le formuler de cette façon. Je vous propose dans un premier temps que nous le fassions la veille en visioconférence, ce qui évitera de poser des questions de déplacement qui sont contraignantes pour les uns et pour les autres. Je vous propose que nous passions au point suivant.

CONTRÔLE INTERNE BUDGÉTAIRE ET CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE

Point « budget » n° 1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Je remercie Mme Schaepelynck, notre deuxième vice-présidente, qui a bien voulu présider la commission Budget et finances le 30 novembre dernier en l'absence de M. Dalles. Je lui donne la parole pour qu'elle présente les travaux de la commission.

Mme SCHAEPELYNCK :

Je ne vais pas garder la parole très longtemps. Nous allons aborder deux sujets : celui du budget initial 2022 et celui du contrôle interne budgétaire et comptable. Je laisse la parole à M. Tirvaudey.

M. TIRVAUDEY :

Bonjour à tous. Je vais commencer par le premier point sur le dispositif de contrôle interne comptable de l'Agence de l'eau. C'est un point important à deux titres. D'une part, c'est une obligation réglementaire que de vous rendre compte tous les ans de la façon dont cette démarche se met en place à l'Agence, et d'autre part, c'est un élément de sécurisation de l'utilisation des deniers publics qui est important au sein de l'Agence.

Ce dispositif de contrôle interne budgétaire et comptable trouve sa source dans les décrets GBCP d'une part et obéit à un cadre réglementaire qui « normé ». L'objectif poursuivi est de maîtriser les risques pesant sur la qualité de la programmation budgétaire. Il s'agit donc de mettre en œuvre un certain nombre d'actions de façon à contrôler l'existence de dispositifs de contrôles.

Ce contrôle interne budgétaire et comptable repose sur la mise en évidence de processus de fonctionnement. En l'occurrence, dix sont identifiés au sein de l'Agence. Pour chacun de ces processus, une cartographie des risques a été élaborée, à partir de laquelle nous pesons ces risques et nous mettons en place un plan d'action visant à les réduire. Le dispositif vit grâce à un plan de contrôle qui régulièrement permet de vérifier, par processus, la régularité du fonctionnement. La diapositive vous présente les dix processus qui ont été identifiés au sein de l'Agence et pour lesquels la cartographie des risques est intégralement réalisée.

Cette année, ce dispositif de contrôle interne budgétaire et comptable a bénéficié du concours et d'un audit de la Direction régionale des finances publiques qui nous a enrichis d'un certain nombre d'éléments qui sont rappelés ici. Cet audit a contribué à mettre en évidence nos forces et nos faiblesses, mais aussi à ce que nous réorientions progressivement la démarche. En deux mots, cet audit a mis en évidence le caractère plus opérationnalisable encore de notre dispositif.

Des actions correctives ont été engagées pour y répondre, d'une part en recherchant une plus grande fluidité de fonctionnement au sein de l'agence, et d'autre part en nous appuyant sur l'ARS (agence régionale de santé), centre de ressources identifié comme tel au plan territorial. Ce partenariat finalement est vrai vecteur de consolidation pour l'Agence de l'eau.

Des actions correctives ont été mises en place. Elles visent à avoir un organigramme fonctionnel nominatif plus précis, c'est-à-dire mieux identifier le « qui fait quoi », et surtout, à mettre en place

un plan de contrôle régulier de chacun de ces processus, par roulement avec un calendrier prévisionnel.

Vous avez sur le diaporama :

- le calendrier des processus tels qu'ils vont être contrôlés à partir du mois de janvier ;
- un organigramme fonctionnel, le « qui fait quoi » pour chacun de ces processus mis en évidence ;
- le plan d'action qui découle de la mise en place de ce plan de contrôle.

Je vous ai présenté rapidement le dispositif. Ce qu'il faut retenir aujourd'hui, c'est que tous les processus de fonctionnement de l'agence sont couverts. Des cartographies ont été élaborées pour l'intégralité de ces processus. L'ensemble des risques sont détaillés. Un plan de contrôle est en marche pour vérifier au fil de l'eau la sécurité du système.

Mme la Présidente :

Un grand merci pour tout le travail que cela recouvre même s'il est présenté en quelques instants. Nous savons que le contrôle interne représente énormément de précision et d'investissement des équipes. Y a-t-il des commentaires ou des questions sur le sujet ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- *Contrôle interne budgétaire et contrôle interne comptable.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-148 du 14 décembre 2021.

BUDGET INITIAL 2022

Point « budget » n° 2 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Nous passons maintenant au budget initial 2022. J'adresse encore un grand merci aux services de l'agence pour l'action menée en 2021 qui a permis d'engager les crédits prévus - c'est tellement important pour la crédibilité de notre action -, mais aussi les crédits supplémentaires du plan de relance. Un vrai challenge a été relevé.

Je rappelle la décision du Gouvernement pour l'année prochaine de maintenir les effectifs des agences de l'eau. Je redonne la parole à Mme Schaepelynck pour rapporter les travaux de la commission sur le budget 2022.

Mme SCHAEPELYNCK :

Je laisse à nouveau la parole à M. Tirvaudey pour présenter ce budget initial 2022.

M. TIRVAUDEY :

Les services ont engagé cette année 115 % des crédits qui étaient initialement prévus du fait de la mise en œuvre du plan de relance. Cela correspond effectivement à un réel travail.

Le budget initial est comme tout budget, c'est-à-dire que ce sont des ressources et des dépenses ainsi que les grands équilibres envisagés pour l'année à venir.

En ce qui concerne les ressources, les redevances pour 2022 sont évaluées à 366 M€, en droite ligne avec celles qui étaient envisagées pour 2021. La variable d'ajustement, ou l'incertitude plus exactement, sur les ressources porte essentiellement sur la redevance « pollutions diffuses » que nous envisageons en baisse de 10 M€ par rapport à la réalité de 2021 ; Elle explique à elle seule les fluctuations présentées en termes de ressources.

En ce qui concerne l'engagement des aides, comme cela vient d'être évoqué, la dynamique du programme est respectée. Le budget 2022 s'inscrit en droite ligne avec le 11^e programme révisé que vous venez d'adopter.

S'agissant du paiement des aides, ce paiement est aujourd'hui évalué à 303 M€ pour 2022, dont 21,5 M€ au titre du plan de relance. La dynamique de paiement s'est un peu ralentie sur 2021 du fait de la crise Covid dont nous subissons l'impact avec un décalage d'une année. Je vais faire un focus sur les dépenses liées aux missions qui sont également de même niveau qu'en 2021, en me centrant sur la nature de ces différentes dépenses. Nous constatons que le poids de la connaissance est déterminant, que tout est fait pour que vous disposiez des meilleures informations pour conduire votre politique.

Les contributions qui vous sont présentées sont essentiellement des contributions versées à l'OFB et à l'établissement public du marais poitevin. Elles vont être réévaluées, comme cela a été évoqué en commission, début 2022 après le vote de la loi de finances et de l'arrêté qui précisera le montant de la redevance à verser à l'OFB, puis une fois que nous aurons connaissance des dépenses précises du périmètre de l'établissement public du Marais Poitevin. Elles sont aujourd'hui versées mensuellement par l'agence, ce qui est un élément facilitant la conduite et le pilotage de la trésorerie, notamment pour l'OFB.

Les dépenses de fonctionnement qui vous sont présentées illustrent le souci constant de l'Agence depuis 2015 de maintenir ses frais de fonctionnement. La croissance que vous voyez là est « artificielle » puisqu'il y a des dépenses qui augmentent du fait de la mise en place du plan de relance. La ligne 80 concerne ainsi les dépenses liées aux personnels intérimaires. En ce qui concerne la ligne 44 « les autres dépenses » ; en fait, ce ne sont que des dépenses « pour ordre », c'est-à-dire des remboursements de trop-perçu en termes de redevances. En fonctionnement, l'Agence ne dépense pas plus.

En ce qui concerne le personnel, grâce au moratoire opéré sur 2022, nous conserverons le même nombre d'ETPT à 284,4 personnes. Il y a une légère croissance de ces dépenses. Elle est liée à l'augmentation de la masse salariale, mais qui reste malgré tout maîtrisée. Les éléments qui expliquent cette augmentation de 200 k€ sont également détaillés.

Les investissements de l'Agence sont en baisse parce que d'une part, il y a moins d'investissement informatique que ce qui était prévu, la DSIUN n'allant pas aussi vite qu'envisagé, et que d'autre part, si nous prenons l'exemple du siège, ce qui est réalisé actuellement, notamment des investissements d'isolation et de mise en place du centre de service pour la DSIUN, n'est naturellement plus à réaliser en 2022.

Au total, la soutenabilité budgétaire de l'Agence est préservée, conservée et consolidée à travers trois indicateurs. Vous en avez deux sur la diapositive présente. Le fonds de roulement qui vous est proposé s'établit à 86,38 M€. La trésorerie visée en fin d'année est de l'ordre de 20 M€. Le deuxième indicateur porte sur les restes à payer, qui sont en droite ligne avec ceux envisagés pour le 11^e programme ; ils se situent aujourd'hui autour de 600 M€. À titre indicatif, ces restes à payer de 600 M€ pourraient trouver une contrepartie aisée, avec d'une part les presque 300 M€ d'avance encore à revenir dans les 15 prochaines années dans les caisses de l'Agence, auxquels nous pourrions ajouter l'équivalent d'une année de redevance (360 M€), dès lors que nous les percevons avec un an décalage. La situation de l'Agence est donc particulièrement saine sous l'angle de la soutenabilité budgétaire.

Il vous est demandé de vous prononcer sur ces éléments qui sont rappelés dans le tableau synthétique que vous avez sous les yeux : le plafond d'emploi, la variation de trésorerie et la trésorerie finale ainsi que les éléments de soutenabilité budgétaire.

M. GUTTON :

Je me permets juste un commentaire sur le reste à payer. M. Pointereau, le sénateur du Cher, était présent à la commission Programme. Il s'est étonné de ce montant, donc je le redis pour les administrateurs les plus récents. Notre budget, pour trois quarts, est un budget d'intervention et de subvention d'opérations d'investissement. Il se déroule sur plusieurs années. Même hors période sanitaire, nous avons des projets qui se déroulent sur quatre, cinq ou six ans. Cela explique que pour être en adéquation avec nos ressources (les 360 M€ de fiscalité), le double de nos recettes doit être en restes à payer pour que nous puissions avoir quelque chose de relativement équilibré dans nos réalisations. J'insiste là-dessus.

Nos restes à payer sont plutôt plus faibles que ce que nous avons prévu dans le programme initial du 11^e programme. Nous avons construit une maquette aux alentours de 700 M€ de reste à payer. Vous voyez que nous descendrions à 650 M€ à la fin de l'année 2022. Nous avons sans doute un peu de marge sur le sujet.

Je réinsiste là-dessus parce que certains pourraient s'inquiéter - je le dis devant notre contrôleur budgétaire - de la situation financière de notre établissement. La crise sanitaire a accentué ce phénomène puisque nous allons finir l'année avec une trésorerie bien supérieure à celle que nous avons prévue dans notre budget initial du fait des retards de réalisation de chantiers qui sont très importants, mais je pense que tous les financeurs publics le constatent de la même façon. Nous avons une vraie relance de l'investissement. Nous sommes potentiellement à plus de 100 % de notre année. Nous avons rattrapé le retard du début du programme. Nous sommes quasiment à 50 % en termes de programmation de la maquette financière du 11^e programme. Cela est une vraie satisfaction.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des commentaires ou des questions ?

Mme HAAS :

Je voulais revenir sur les dépenses de fonctionnement, donc la masse salariale. Je voulais savoir ce qu'il en est exactement parce que j'avais eu des alertes sur un certain malaise qu'il y aurait au sein des salariés de l'Agence de l'eau qui ont l'impression finalement d'être un peu la variable d'ajustement. J'entends que nous avons de très belles capacités à faire puisque ces dépenses d'investissement, comme vous le disiez, sont particulièrement élevées, en tout cas ce que nous avons été capables de faire parce qu'il y a toujours ce que l'on budgétise et ce que l'on arrive à faire en fin d'année. Je m'inquiète un petit peu parce que notre capacité à faire est aussi liée à ces salariés qui font le travail jour après jour. On parlait tout à l'heure de pouvoir mieux connaître ce qui se passe dans les territoires. C'est finalement chaque fois aux salariés que nous demandons ces exercices. J'entends que l'année prochaine, tout est faisable mais je m'inquiète un peu sur la capacité à faire sur le moyen terme et sur la courbe des salariés. J'ai eu quelques alertes.

Mme la Présidente :

Merci de votre sollicitude à leur égard.

M. MARQUÈS :

Je vais pouvoir répondre aux questions et aux interrogations avec deux éléments. D'une part, les frais de fonctionnement contraignent effectivement les charges de personnel mais également les frais de fonctionnement courant (bâtiments, véhicules, etc.) sur lesquels nous arrivons à faire des économies.

D'abord, sur les équivalents temps plein, nous avons subi une réduction de 44 postes en dix ans pour Loire-Bretagne et un nombre supérieur sur les six agences de l'eau. Je rappelle que le CGEDD, dans un rapport il y a quelques années, avait souligné que « les moyens humains sont maintenant le facteur limitant des agences de l'eau pour mettre en œuvre efficacement les politiques de l'eau sur les territoires ». Dans ce cadre-là, je vais m'abstenir sur ce budget même si je me satisfais de la pause dans les baisses d'effectif pour 2022 par rapport à 2021. Nous savons tous que ce sera très probablement uniquement une pause.

Sur l'aspect « rémunération des agents », la plupart des agents des agences de l'eau sont des agents contractuels, donc sous statut privé des établissements publics. Il y a eu le 24 novembre une rencontre entre les six directeurs des six agences de l'eau, les représentants du personnel et le ministère pour demander une revalorisation. Il a été refusé une évolution du point d'indice, ce qui peut se comprendre puisque c'est également le cas dans la fonction publique, mais également un refus de mesure catégorielle, c'est-à-dire d'aider les salaires les plus bas, contrairement à ce qui se passe dans le cadre de la fonction publique, malgré le soutien - je le souligne - des six directeurs généraux des agences de l'eau.

À la suite de cela, je me suis permis de vous envoyer un message avec les chiffres, les courbes et les éléments. Ce même message a été envoyé à tous les administrateurs de toutes les agences de

l'eau en France pour vous alerter là-dessus. Il était prévu à nouveau une rencontre entre les comités de bassin et le ministère la semaine dernière mais cette rencontre a été reportée pour cause de situation sanitaire. Je suis à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire.

M. GUTTON :

M. Marquès a très bien répondu à l'interpellation de Mme Haas. Je reviens sur le budget de fonctionnement. Il est vrai que c'est un choix délibéré de la gouvernance de l'établissement de maîtriser son budget de fonctionnement. Nous gérons des fonds publics, donc nous devons être exemplaires. Le petit histogramme que vous avez vu peut laisser penser que c'est en augmentation mais en réalité - cela a été dit par M. Tirvaudey -, dans le graphique, nous intégrons les annulations-réductions qui sont des actes complètement indépendants de notre fonctionnement. Nous avons bien une maîtrise de notre budget de fonctionnement.

Concernant les effectifs, nous sommes contraints par le schéma d'emploi ministériel. Je le dis devant la préfète de Région et le Directeur régional de l'environnement et de l'aménagement qui savent que dans les services tant du ministère de l'Intérieur que du ministère de la Transition écologique, des schémas d'emploi peuvent être plus rigoureux encore que ceux des agences de l'eau puisque le Gouvernement a décidé, à l'occasion du congrès de l'UICN à Marseille, un arrêt des baisses d'effectifs chez les opérateurs de la Direction de l'eau et de la biodiversité. Cela a été bienvenu et apprécié. Nous devons vous présenter un budget avec une baisse de 6 équivalents temps plein. Or, nous vous présentons aujourd'hui un budget avec un maintien des effectifs. C'est en effet une bonne nouvelle.

Il est clair que nous avons, comme les services de l'État, une baisse régulière de nos effectifs qui pour partie peut être compensée par une augmentation de la productivité, parce que nous avons des outils de dématérialisation qui nous ont aussi permis de faire des gains dans notre fonctionnement.

En revanche, il est vrai que nous avons vu nos missions plutôt augmenter, notamment autour de la biodiversité et du milieu marin. Assurer ces nouvelles missions avec des effectifs en baisse est forcément un peu plus difficile.

Sur la question des rémunérations ou du quasi-statut, les agents des agences de l'eau bénéficient de ce que nous appelons un quasi-statut. C'est un texte qui date de 2007. Ils ne sont pas fonctionnaires. Ils ont un CDI mais ils ont un déroulé de carrière qui est proche de celui de leurs collègues fonctionnaires. Il n'a pas été révisé depuis 2007 ; ce qui explique une perte de pouvoir d'achat mais que nous constatons en réalité dans toute la sphère publique. Cela n'est pas forcément vrai par agent puisqu'en fonction des progressions individuelles, certains agents peuvent voir leur pouvoir d'achat continuer à augmenter, mais c'est globalement le cas pour l'ensemble de la sphère publique.

C'est pour cela que les directeurs généraux des agences de l'eau, emmenés par le collègue de Rhône-Méditerranée-Corse, Laurent Roy qui pilote le groupe « mutualisation sur les ressources humaines », ont ouvert une discussion avec le directeur des ressources humaines du Ministère. Les discussions sont plutôt constructives avec le ministère de la Transition écologique mais après, il faut passer la rampe du ministère du Budget et de la Fonction publique. Là, c'est beaucoup plus difficile puisqu'ils ne sont pas forcément prêts à ouvrir cette discussion avec les agences de l'eau qui entraînerait d'autres demandes dans d'autres secteurs.

La priorité qui a été donnée par la ministre de la Fonction publique a été la revalorisation des catégories C de la fonction publique - elle a eu l'occasion de le rappeler régulièrement -, avec de vrais gains de pouvoir d'achat. Pour ce qui concerne les agences de l'eau, en réalité, nous n'avons pas d'agent de catégorie C. Je le dis ici parce qu'il faut que nous en ayons bien conscience. Tous nos agents relèvent des catégories A et B, à une exception près, voire A+, donc nous ne sommes pas tout à fait dans la cible qui était poursuivie par la ministre de la Fonction publique.

M. ALBERT :

Je voudrais surtout que nous fassions un parallèle avec l'OFB aujourd'hui. Nous allons financer plus l'OFB l'année prochaine. Y aura-t-il des augmentations d'effectif à l'OFB ? De fait, ce sont quand même les agences qui financent l'OFB. Je verrais mal que l'on diminue le personnel dans nos agences de l'eau alors que cela augmente de l'autre côté chez l'OFB. Je n'ai rien contre l'OFB

et ses capacités à faire mais nous en sommes quand même les principaux financeurs. Nous devrions aussi avoir notre mot à dire.

M. SEMPÉ :

Je me permets de prendre la parole pour l'OFB. Nous n'avons pas d'augmentation d'effectif. Je vous le précise. Nous avons plutôt une augmentation aussi de nos missions. Dans le projet de loi de finances, il y a une demande d'augmentation de 10 M€ des dotations des agences de l'eau à l'OFB pour couvrir l'augmentation des missions assurées par l'OFB. On nous demande notamment d'abonder les budgets des parcs nationaux qui ont augmenté de 6 M€ depuis 2019. C'est financé par l'OFB.

Puis, il y a une montée en puissance des parcs naturels marins. Nous avons des redistributions d'effectifs internes à l'OFB au profit des parcs naturels marins qui, pour certains, au moment de leur création, n'avaient quasiment aucun effectif. Nous-mêmes en direction régionale ou en services départementaux, nous perdons des effectifs au profit de ces parcs naturels marins.

On nous demande aussi de monter en puissance sur les interventions qui n'étaient pas un domaine historique de l'AFB ou de l'ONCFS, puis de mettre en œuvre des chantiers structurants liés à des transferts de mission. Notamment à partir de septembre prochain, nous allons intégrer les laboratoires d'hydrobiologie des DREAL. Nous allons aussi prendre en charge ce que faisait la DRH du Ministère jusqu'à présent, à savoir la gestion du corps des techniciens de l'environnement. Cela va maintenant être géré par l'OFB.

Vous voyez que ces augmentations de dotations sont liées à des augmentations de missions. Malheureusement, nous n'avons pas d'évolution à la hausse de nos effectifs même si nous avons des missions supplémentaires.

Mme la Présidente :

La conclusion, c'est qu'il n'y a pas de défavoritisme à l'encontre des agences de l'eau. Je rappelle que les agences de l'eau et l'OFB sont gérés par une seule et même direction, ce qui est plutôt bon signe, au sein du Ministère pour assurer l'équité de traitement. Je sais que le directeur, M. Thibault, y est particulièrement attaché.

Mme BRUNY :

J'avais quelques questions sur les contrats à durée déterminée. Quel était leur volume ? Qu'en est-il de l'inconfort que cela peut générer sur les salariés ? Les contrats à durée déterminée sont-ils bien calculés dans le volume d'ETP ?

M. GUTTON :

Nous avons un plafond d'équivalent temps plein sur lequel nous ouvrons nos postes en CDI. Nous sommes vraiment dans la logique d'avoir le maximum de CDI pour les raisons que vous dites. Nous ne gagnons rien à travailler avec des personnels qui auraient un statut par trop précaire et qui s'inquiéteraient de leur avenir.

Pour autant, dans une évolution qui était à la baisse, il nous arrive de ne pas ouvrir certains postes parce que nous savons qu'il va falloir les supprimer l'année d'après. Nous avons donc toujours un volant de CDD possibles qui viennent renforcer les effectifs sur des durées qui sont souvent assez longues. Nous ne sommes pas sur des contrats courts mais plutôt sur des contrats qui sont déjà relativement longs et qui permettent de remplacer un congé de maternité, un agent qui est en arrêt longue maladie ou sur une mission particulière. Ce sont des discussions que nous avons également avec le contrôle budgétaire.

Un certain nombre de ces CDD postulent ensuite sur nos postes de CDI. J'en ai un exemple récent. Je ne sais pas si je dois le dire devant le personnel de l'Agence puisque la décision n'est pas encore officielle. Nous avons ouvert deux postes à la Direction de l'évaluation et de la planification. Sur un des deux postes, c'est un agent en CDD qui travaillait dans cette direction qui a été recruté. Beaucoup de nos agents en CDI sont d'ailleurs passés par un CDD. Quand cela se passe bien, ils sont évidemment prioritaires pour être recrutés par l'Agence de l'eau.

M. TIRVAUDEY :

Si je peux me permettre de compléter les propos du Directeur général, quand nous construisons le budget, les CDD représentent en équivalent horaire 1 % des effectifs globaux. En gros, c'est 3 ETP sur 300 au moment de la construction du budget.

M. GUTTON :

Au cours de l'année, en fonction d'un arrêt longue maladie, d'un poste qui n'est pas pourvu immédiatement, cela dégage des mois. Nous préférons saturer notre plafond d'ETPT parce qu'il y a une charge de travail à assurer. Ce que les CDD peuvent faire, c'est une charge en moins pour les CDI.

Je reviens sur la question des dotations à l'OFB. M. Sempé, dans son propos, a évoqué les 10 M€ dont on a parlé en commission. Le budget avait déjà été élaboré. Le ministère de la Transition écologique nous a informés que nous serions amenés à apporter collectivement, les six agences de l'eau, 10 M€ de plus à l'OFB. Le décret permet d'abonder ces 10 M€. Pour nous, cela va représenter moins d'un sixième (1,5 M€). Cela ne déséquilibre pas notre budget. Nous serons donc amenés à revenir vers vous pour un budget rectificatif sans doute au début de l'année prochaine pour pouvoir assurer le versement correspondant à l'Office français de la biodiversité. Nous ne nous considérons pas comme des concurrents de l'OFB. Nous sommes plutôt des « cousins » de l'OFB. Nous assurons des missions complémentaires dans le domaine de l'eau et de la biodiversité.

Mme ROUSSET :

Je voulais, à ce stade, souligner que les collectivités locales apprécient le travail rapproché avec les agents de l'Agence. Quand j'entends les préoccupations en matière de charge de travail de ces agents, je ne peux qu'y souscrire. Vraiment, j'aimerais redire aux équipes dirigeantes que le travail de vos agents est apprécié sur le terrain.

En deuxième point, j'élargis un peu le sujet si vous me le permettez. Quid des échos et des petits bruits de couloir que nous pouvions entendre sur la fusion de certaines activités des agences de l'eau entre elles histoire de limiter les coûts ? Du coup, plus largement, quid d'une fusion des agences, voire d'une fusion avec l'OFB ?

Ensuite, nous voyons bien, dans le cadre de nos financements, que nous nous désengageons de la partie « biodiversité » puisque nous nous disons que c'est plutôt l'OFB. Quelles seraient les structures qui auraient à financer sur le terrain les actions de biodiversité ?

M. GUTTON :

Merci beaucoup, Mme Rousset, de vos premiers propos. Les agents de l'Agence l'entendent puisque les directeurs et directrices territoriaux sont présents en visioconférence ou dans la salle, donc merci pour eux.

Concernant les évolutions des organisations, il n'y a aucune décision de fusion d'établissements. La situation aujourd'hui, ce sont six établissements, que sont les six agences de l'eau, sur sept bassins hydrographiques.

En revanche, ce que nous avons développé à la demande de nos tutelles - d'ailleurs, nous nous y étions engagés assez résolument nous-mêmes -, c'est de rapprocher un certain nombre de fonctions de back-office, des fonctions supports comme les services informatiques. Nous avons eu l'occasion d'en reparler. Nous faisons converger nos systèmes d'information. Six systèmes d'information, c'est extrêmement coûteux à la fois en budget d'investissement, de fonctionnement et de personnel. Nous travaillons donc à créer un seul système d'information pour les six agences de l'eau. Cela ne veut pas dire fusion puisque notre outil commun permettra de gérer six programmes d'intervention par exemple. Il n'y aura pas un seul programme d'intervention des agences de l'eau. Je crois que le Gouvernement a toujours affiché son attachement à une gouvernance par bassin hydrographique, qui existe depuis la loi de 1964.

Il n'y a pas plus de fusion prévue avec l'Office français de la biodiversité qui a déjà bien à faire à complètement digérer tous les rapprochements qui se sont déroulés ces dernières années et retrouver lui-même un équilibre dans son fonctionnement. Pour autant - et nous y travaillons aussi avec l'équipe de direction de l'OFB -, nous avons beaucoup de sujets en commun. En tout cas, je

le dis pour les directrices et les directeurs généraux des agences de l'eau, nous sommes évidemment très attachés à une coopération toujours très étroite avec l'OFB, lequel a bien gardé toutes les grandes missions qui étaient celles de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques qui était la tête de réseau des six agences de l'eau.

Concernant les financements sur la biodiversité, les agences de l'eau restent les premiers financeurs de la biodiversité. Je n'ai pas noté de volonté de s'en retirer. Nous n'avons pas réduit dans le programme d'intervention de l'Agence de l'eau nos crédits sur le sujet. Si nous regardons au fil du temps, le domaine 3 a plutôt pris de l'ampleur par rapport au petit cycle de l'eau. Après, l'Office français de la biodiversité lance un certain nombre d'appels à projets chaque année pour accompagner des projets sur les territoires. Les agences de l'eau, les conseils régionaux, les directions régionales de l'environnement sont associés à l'examen des dossiers par l'OFB de façon à ce que cela s'articule bien avec nos propres interventions.

Mme CLERMONT-BROUILLET :

En complément, je voulais confirmer qu'il n'y avait pas de projet et que les bruits de couloir évoqués sont de sacrés bruits de couloir parce que cela devrait être associé à des réflexions qui passent par des projets de loi, des rapports, etc. Comme l'a dit M. Gutton, nous sommes sur la mise en œuvre et la montée en puissance de l'OFB et pas du tout à passer à un établissement public unique qui regrouperait tout.

En précision sur les actions territoriales, effectivement, il y a la ligne de partage traditionnelle. Les actions territoriales sont menées par les agences de l'eau et l'OFB et plutôt sur des actions à vocation nationale, donc avec des appels à projets mais qui peuvent porter sur des actions plus innovantes ou démonstratrices. Il y a certainement les exceptions qui confirment les règles mais qui sont bien identifiées. Nous avons par exemple les ABC (Atlas de la biodiversité communale) qui sont financées par l'OFB. Le plan de relance a pu mettre en place certaines actions territoriales mais dans des cadres bien identifiés et séparés.

M. DEGUET :

Ce n'est pas un bruit de couloir mais une coupure de presse. C'est une information comme quoi certains EPTB qui étaient financés par l'État seraient abandonnés. Je parle de l'établissement public du Marais Poitevin dont on dit qu'il ne serait plus un établissement public à brève échéance. J'ai déjà posé la question à d'autres endroits pour savoir si nous étions concernés par cette mesure. Cela semble être une mesure généralisée concernant tous les EPTB embauchant moins de dix personnes.

Mme CLERMONT-BROUILLET :

Le cas particulier de l'établissement public du Marais Poitevin, qui a été conçu initialement pour répondre à des contentieux européens, a fait l'objet d'un examen particulier et d'un rapport dédié. La préfète en charge de l'établissement a aussi pour mission de voir les perspectives de devenir de l'établissement et de reprise éventuellement sous les formes d'un EPTB ou d'autres structures qui correspondraient probablement plus à sa vocation locale. C'est un sujet qui est sur la table, spécifique à l'EPMP, et qui est vu avec les acteurs des territoires en lien avec la Préfète de Nouvelle-Aquitaine qui mène la concertation. Le CA de l'EPMP, où je ne suis pas, parle aussi régulièrement de ce sujet.

Mme la Présidente :

La question était : s'agit-il d'un cas particulier ? La réponse est oui, le cas de l'établissement public du Marais Poitevin est bien un cas particulier. Y a-t-il d'autres commentaires ou questions sur le budget ?

M. BRIDET :

Pour abonder dans le sens de ce qui vient d'être dit, en tant que président de l'ARB pour la région Centre-Val de Loire, je voudrais dire à quel point j'ai conscience de tout le travail qui est effectué de manière diffuse, l'OFB étant main dans la main avec l'ARB pour ce que j'en connais dans notre région, ayant également une mission de mobilisation pour la biodiversité. Désormais, pour

beaucoup d'acteurs, ce sont vraiment des sujets qui ne sont pas séparés, qui ne sont pas en silo. Puis, tout le travail qui est accompli sur le terrain par les associations, avec l'Agence qui est là pour animer le travail collectif et pour les accompagner, c'est vraiment une diffusion de bonnes pratiques, de la pédagogie qui, sur les questions notamment du grand cycle de l'eau, ont un impact très important sur le long terme, culturellement et techniquement. Il n'y a aucun doute sur tout l'intérêt que nous avons, sur le long terme, à continuer ce partenariat.

Mme la Présidente :

Merci pour cet exemple très local. Je soumetts la délibération au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- *Budget initial 2022.*
- **Adoptée à la majorité (30 voix pour, 1 abstention).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-149 du 14 décembre 2021.

11^E PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024 DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT NECESSAIRES A LA MISE EN ŒUVRE DU 11^E PROGRAMME REVISE

Point « programme » n° 1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Je vous propose de passer maintenant à la thématique « programme ». Je vais donner la parole à M. Albert qui va nous présenter ce point avec l'aide de Mme Doret, la directrice des politiques d'intervention.

M. ALBERT :

La commission a reporté l'élection de la vice-présidence à la suite d'un mail du 29 novembre, juste avant la commission Programme. J'avais souhaité reporter cette élection, notamment par rapport à Mme Lamour qui était candidate et qui était absente à cette journée.

Le deuxième point que nous allons passer assez vite aujourd'hui et sans diaporama concerne les PSN (programmes stratégiques nationaux). Frédéric Michel a présenté la nouvelle PAC 2023-2027 que vous avez dans le dossier de séance, avec une proposition de maquette en page 98. Nous allons avoir une réunion avec les régions sur le sujet. Mme Bernard prend cela à bras-le-corps. Elle va pouvoir nous aider pour cette réunion et voir comment les mises en œuvre avec l'Agence peuvent se faire avec les régions.

Aujourd'hui, beaucoup trop d'éléments nous manquent pour pouvoir avancer sur ce sujet. C'est pour cela que nous n'allons pas forcément l'aborder dans ce conseil d'administration.

Ensuite, nous avons les documents d'accompagnement du 11^e programme révisé à examiner. Nous avons la liste des priorités 2022-2024, avec les SAP (systèmes d'assainissement prioritaire), qu'ils relèvent de collectivités ou des entreprises. 61 collectivités ont été supprimées de la liste parce qu'une partie d'entre elles ont des travaux terminés (à peu près 30 %) et 18 sont en travaux. Cette liste a été élaborée par les délégations régionales. Par ailleurs, 58 ont été rajoutées, donc nous retrouvons pratiquement l'équilibre dans la liste des collectivités.

De la même façon pour les entreprises, il y a des entreprises qui ont fait des travaux. Elles passent de 82 à 67, donc 15 ont été supprimées dans cette liste.

La commission a émis à avis favorable à l'unanimité moins 1 voix sur cette liste de SAP prioritaires. Deux délibérations sont concernées.

Mme la Présidente :

Nous mettons au vote les délibérations sur les systèmes d'assainissement prioritaire. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne - Liste des systèmes d'assainissement prioritaires au 11^e programme pour la période 2022-2024.*

- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-150 du 14 décembre 2021.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne - Liste des établissements industriels prioritaires au 11^e programme pour la période 2022-2024.*

- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-151 du 14 décembre 2021.

M. ALBERT :

Ensuite, nous avons les modèles de convention de mandat pour l'assainissement non collectif, l'assainissement collectif et les DUP, et ensuite sur la réduction des émissions dispersées des micropolluants.

Sur l'ANC, il s'agit de la réhabilitation de l'assainissement non collectif auprès des particuliers dans le cadre des protections des usages sensibles. Là, nous sommes sur les zones de baignade, de conchyliculture ou autres, donc ce qui avait été mis dans le programme de révision du 11^e programme. Il y a eu un vote à l'unanimité sur cette convention.

Concernant l'assainissement collectif, il s'agit aussi de la mise en conformité ou de la réhabilitation de branchements ou décrochements par rapport aux eaux pluviales (séparation des eaux pluviales et des eaux usées) auprès des particuliers. C'est donc réadopté par rapport au 11^e programme. Cette convention a fait aussi l'objet d'un avis favorable à l'unanimité par la commission Programme.

Ensuite, sur les déclarations d'utilité publique pour des protections de captages d'alimentation en eau potable auprès des particuliers, nous sommes sur tout ce qui peut être mis en œuvre en matière de travaux dans les zones de protection. Nous pouvons avoir la déconnexion des puits. L'ANC peut être compris dedans ou des travaux propres à la DUP. Cela a été aussi voté à l'unanimité par la commission Programme.

La dernière proposition portait sur la réduction des émissions dispersées de micropolluants. Cela a déjà fait l'objet d'une discussion auprès de la commission Programme qui était pour la réduction des consommations en eau. Cela a été voté également à l'unanimité par la commission Programme.

Je vais assez vite dans ces conventions parce que de fait, elles sont adaptées par rapport à ce qui était auparavant vis-à-vis de la révision du 11^e programme. Cela n'a pas appelé de commentaires particuliers.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des questions ou commentaires ? Je soumetts au vote ces conventions de mandat. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Conventions de mandat relatives à l'attribution et au versement des aides.*

- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-152 du 14 décembre 2021.

M. ALBERT :

Nous avons discuté en commission Programme il y a déjà un certain temps sur les mesures dérogatoires pour réaliser des schémas directeurs d'assainissement. A la suite de cette discussion, nous avons dit que nous reviendrions devant la commission Programme et devant le conseil d'administration pour voir si nous pouvions soit passer par une régie, soit passer par un prestataire privé.

La Commission a souhaité maintenir les conditions d'éligibilité actuelles, c'est-à-dire avec des prestataires privés. Elle n'a toutefois pas écarté la demande de dérogation qui pourra être faite par des collectivités, tout cela avec un encadrement qui reste à définir, c'est-à-dire avec au moins la capacité de la structure à faire, avec des moyens humains qui soient adéquats et avec un délai et un cahier des charges bien déterminés.

Nous n'avons pas souhaité modifier la fiche. Par contre, nous donnons la possibilité de dérogation. Nous verrons si ces études donneront des résultats conformes à nos attentes, aussi bien les collectivités que l'agence de l'eau, sur ces demandes dérogatoires que nous pouvons avoir. Ce sujet n'appelle pas forcément de délibération.

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024
DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT NÉCESSAIRES À LA MISE EN ŒUVRE
DU 11^E PROGRAMME RÉVISÉ
MISE EN ŒUVRE DU 11^E PROGRAMME
CONVENTION DE SENSIBILISATION AUX ENJEUX DE L'EAU**

Point « programme » n° 3 de l'ordre du jour

M. ALBERT :

Ensuite, nous avons une convention de sensibilisation à l'environnement avec l'Association permanente des présidents de commissions locales de l'eau de Bretagne. C'est une poursuite de la convention. Cela n'a pas non plus appelé de commentaires particuliers, donc cela a été adopté à l'unanimité. La délibération est à la page 146.

Mme la Présidente :

Sur cette convention de sensibilisation, y a-t-il des questions ? Des commentaires ? Dans ce cas, je la mets au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Convention de partenariat et d'objectifs pour le soutien à l'animation et la sensibilisation du réseau des commissions locales de l'eau bretonnes.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-153 du 14 décembre 2021.

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024
PROGRAMME STRATÉGIQUE NATIONAL DANS LE CADRE
DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC) : INFORMATION
SUR LA FUTURE PROGRAMMATION 2023-2027**

Point « programme » n° 2 de l'ordre du jour

M. NOYAU :

Par rapport aux PSE, nous n'avons pas le temps d'en redébattre bien sûr mais le ministre de l'Agriculture a fait une réponse à l'Autorité environnementale. Ne pourrait-on pas communiquer aux membres du CA cette réponse très précise qui fait une trentaine de pages ? En plus, il y a des erreurs dans ce qui est dit. J'aurais un grand nombre de commentaires à faire mais ce n'est pas le lieu pour en débattre.

M. GUTTON :

Cela a dû sortir récemment. Nous avons dû l'avoir par le ministère de la Transition écologique. Nous pouvons effectivement la mettre sur l'extranet. Puis, nous pourrions mettre au compte rendu de cette réunion la réponse du ministère de l'Agriculture à l'Autorité environnementale.

Pour que ce soit clair, M. Noyau est intervenu sur le projet stratégique national pour la PAC. Effectivement, dans le dossier, nous avons joint l'avis de l'Autorité environnementale. A juste titre, M. Noyau propose que nous joignons la réponse écrite qui a été apportée à l'Autorité environnementale sur les observations qu'elle avait pu faire de façon à ce que vous disposiez de l'ensemble des éléments pour un sujet qui va continuer à revenir devant nos instances dans les mois qui viennent puisque nous aurons un certain nombre de décisions à prendre pour l'intervention de l'agence de l'eau pour accompagner les orientations de la nouvelle politique agricole commune.

Mme la Présidente :

Merci, nous aurons ainsi une information complète de tout le monde. Nous allons maintenant passer aux décisions concernant les attributions d'aides.

**DÉCISIONS D'ATTRIBUTION DES AIDES SUITE
À LA COMMISSION DES AIDES DU 7 DÉCEMBRE**

Point « aides » n° 1 de l'ordre du jour

Mme GALLIEN :

Notre dernière commission a eu lieu le 7 décembre. Nous avons donc fait le point sur les niveaux d'engagement de cette année, lesquels sont extrêmement satisfaisants puisque nous frôlons les 100 %. Nous sommes à 98,9 % d'engagements, sachant en plus que nous avons les 43,7 M€ supplémentaires du plan de relance.

Vous avez dans le schéma qui apparaît la synthèse. J'en profite d'ailleurs pour remercier beaucoup les services.

Le domaine 3 et le domaine 2 ont été au rendez-vous, le domaine 1 un tout petit peu moins mais cela s'explique parce que le chapitre 31 concerne les études générales et parfois, il y a toujours un peu de retard par rapport à cela.

Nous avons dû adapter nécessairement le nombre de dossiers et reporter sept dossiers des lignes 11 et 12 pour 5 550 000 € que nous engagerons en tout début d'année 2022. Finalement, ce sont de gros dossiers qui pèsent lourd financièrement que nous proposons de reporter en tout début d'année 2022.

En matière de politique contractuelle, nous avons examiné quatre contrats territoriaux qui pèsent 11,5 M€ d'actions retenues pour une aide de l'Agence qui serait équivalente à 5,8 M€. Parmi ces contrats territoriaux, le second contrat territorial de Preuilley dans la Vienne nous a été présenté par la délégation. Nous pouvons dire que la réussite de la première partie de ce contrat est due à l'implication très forte de l'animateur qui a su convaincre les acteurs locaux, notamment les agriculteurs. C'est un petit territoire mais vraiment une action formidable menée par la personne qui était en charge de l'animation. Ensuite, il y a le contrat territorial de Lay amont 2022-2024 en Vendée ainsi que le contrat territorial Eau Vie Jaunay, toujours en Vendée, puis le contrat territorial du Ru, de la Vauvise et de leurs affluents dans le Cher.

Nous avons ensuite deux accords de programmation qui pèsent lourdement puisque cela représente des communautés assez importantes. Il y a l'accord de programmation avec Nevers Agglomération dans la Nièvre et l'accord de programmation Mauges Communauté dans le Maine-et-Loire qui est un vaste territoire et qui nous a d'ailleurs été présenté en détail au cours de la commission des aides. Ces deux accords de programmation représentent 33,5 M€ d'actions retenues pour 13,6 M€ d'aide de l'Agence.

Cela représente six territoires et donc six politiques contractuelles qui ont recueilli un avis favorable de la commission des aides.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des questions ou des commentaires ? Dans ce cas-là, je vous propose de passer au vote, avec un vote individuel du contrat territorial de Lay amont en Vendée puisque nous avons M. Gandrieau qui ne prend pas part au vote compte tenu de son implication. Sur cette délibération, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

M. MARQUÈS :

Je ne prends pas part au vote sur tout ce qui concerne la commission des Aides.

Mme la Présidente :

Nous notons cela de manière générique. C'est noté une fois pour toutes. Sinon, sur le reste, c'est unanimité.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Contrat territorial Lay amont (Vendée) - contrat n°1292.*
- **Adoptée à l'unanimité (29 voix pour, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-155 du 14 décembre 2021.

Mme la Présidente :

Je vous propose ensuite un vote groupé du second contrat territorial de Preuilley, du contrat territorial Eau Vie Jaunay et du contrat territorial du Ru, de la Vauvise et de leurs affluents. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Nous avons bien noté qu'il y avait une non-participation au vote.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Second contrat territorial de Preuilley (Vienne) - Contrat n° 959.*
- **Adoptée à l'unanimité (30 voix pour, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-154 du 14 décembre 2021.

- 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Contrat territorial Vie Jaunay (Vendée) - Contrat n° 1362.

- **Adoptée à l'unanimité (29 voix pour, 2 non-participations au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-156 du 14 décembre 2021.

- 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Contrat territorial du Ru, de la Vauvise et leurs affluents (Cher) - Contrat n°1291.

- **Adoptée à l'unanimité (30 voix pour, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-157 du 14 décembre 2021.

Mme la Présidente :

Sur les deux délibérations relatives aux accords de programmation avec Nevers Agglomération et Mauges Communauté, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne - Accord de programmation portant sur la réalisation d'études et de travaux de Nevers Agglomération visant la reconquête de la qualité des masses d'eau par réduction des flux de pollution rejetés par les systèmes d'assainissement et sur la sécurisation de la distribution AEP sur le territoire communautaire pour la période 2021-2024 - Programme de travaux prévisionnel n° 2884.

- **Adoptée à l'unanimité (30 voix pour, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-158 du 14 décembre 2021.

- 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) Accord de programmation pour la réalisation d'études et de travaux sur le petit cycle de l'eau en faveur de la reconquête de l'eau et de la biodiversité sur le territoire de Mauges Communauté pour la période 2022-2024 Programme de travaux prévisionnel n° 2883.

- **Adoptée à l'unanimité (30 voix pour, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-159 du 14 décembre 2021.

Mme la Présidente :

Nous pouvons passer aux aides financières avec les aides dérogatoires ou particulières.

Mme GALLIEN :

Cela concerne le dossier des travaux d'interconnexion entre le SIAEP de Saint-Marc-Du-Cor et le Sivom de Mondoubleau dans le Loir-et-Cher. La commission a émis un avis favorable. Le financement pour cette collectivité s'effectuerait par un seul versement au solde et sur la base d'un ILP (indice linéaire de perte) qui devra respecter les 2,5 m³/km/jour et surtout le rendement primaire minimum de 65 %, sachant qu'actuellement, il est estimé à 61 %. Pourquoi cette dérogation ? Parce que nous sommes quasiment certains qu'au vu de ces travaux, les critères retenus par l'agence seront obtenus rapidement. La commission des Aides a émis un avis favorable à l'unanimité.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des questions ?

M. ALBERT :

En tant qu'ancien président de la commission des Aides, je suis favorable à ce dossier et à sa dérogation pour que la collectivité puisse faire ces travaux. La réflexion avait été menée sur le fait d'émettre une règle parce que les règles de dérogation sont parfois compliquées à avoir. Quand on est à 65 %, peut-on passer à 70 % pour arriver à être dans les clous ? On nous dit que la collectivité peut y arriver. J'ai en mémoire quelques dossiers que nous avons refusés à un moment donné par rapport à ces règles. Pouvons-nous avoir une réflexion à la commission des aides sur la façon d'aborder ces dérogations pour que nous n'ayons pas une exception à la règle par rapport aux autres territoires ? Je pense qu'il serait bien d'avoir un travail là-dessus. J'en avais déjà parlé quand j'étais président de la commission des aides. Je n'ai pas eu assez de temps pour pouvoir y travailler mais je pense que ce serait bien.

Mme GALLIEN :

Nous en avons effectivement parlé. Il faut certainement éviter les dérogations et essayer de se fixer des critères pour tous les dossiers. Nous sommes, dans ce dossier, près de l'atteinte des résultats mais il faudrait encore les objectiver. Il faut être à la fois souple et juste en permanence. Il faut voir si les services de l'agence peuvent objectiver les choses.

M. GUTTON :

Nous sommes tous collectivement attachés aux règles. Nous définissons des règles qui sont les fiches-actions du programme d'intervention. Effectivement, il y a des structures qui sont en dessous des règles et qui demandent des dérogations. Nous avons eu cette discussion avec M. Albert à plusieurs reprises. Le principe de la dérogation, c'est qu'elle doit être limitée et à l'appréciation des membres de la commission et surtout du conseil d'administration puisque seul le conseil d'administration peut déroger à ses propres règles. Si nous définissons des règles de dérogation, il vaut mieux en réalité les intégrer aux règles du programme. Si nous commençons à écrire des règles de dérogation, cela veut dire que cela devient la règle et que tous ceux qui sont concernés par la dérogation vont venir taper à la porte. C'est cela qui est difficile.

C'est pour cela d'ailleurs que nous n'avons pas vraiment débouché sur la proposition que M. Albert avait faite. Il faut que ce soient des règles verbales de fonctionnement de la commission des Aides et non pas écrites parce que dès que c'est écrit, il faut l'intégrer dans le programme. C'est un peu la quadrature du cercle.

M. ALBERT :

M. le Directeur, ce n'est pas du tout ce que je voulais dire. À un moment donné, nous avons fixé un pourcentage. Là, nous sommes sur 65 % pour cette collectivité. Ne pouvons-nous pas mettre une base et dire qu'au-dessous de 60 %, on n'a pas de dérogation ? Il s'agit de définir le curseur. L'ILP, à un moment donné, peut-il être le curseur ? Il ne s'agit pas de dire que nous dérogeons à celle-là parce que nous l'aimons bien. Il s'agit de dire qu'elle est dans la fourchette et que probablement, elle va arriver aux résultats attendus.

M. GUTTON :

Cela veut dire qu'entre tel et tel pourcentage de rendement, la commission ou le conseil d'administration peut déroger à ses règles.

M. ALBERT :

En dessous, il ne peut pas... Je pense que c'est surtout cela qu'il faut dire.

M. GUTTON :

Cela veut dire que vous abaissez le seuil et que vous faites un deuxième seuil dans lequel vous dites : « Entre tel taux et tel taux, nous pouvons accepter que ce soit une cible et non pas un taux de départ. Pour les autres, c'est un seuil d'exclusion. » Je pense que nous aurons du mal à véritablement définir les choses. Après, que les membres de la commission, entre eux, se disent que dans telles et telles conditions particulières, comme nous l'avons fait sur les cas de force de

majeure... À l'époque, vous aviez demandé, à juste titre, que la collectivité explique pourquoi elle avait oublié de déposer une pièce ou un dossier. Il fallait des cas de force majeure, par exemple un problème personnel d'un secrétaire de mairie ou d'un directeur de service technique pour justifier d'une dérogation. En fait, cela revient à se définir une sorte de jurisprudence interne à la Commission sur ces dérogations.

M. BRIDET :

En effet, s'il y a critérisation et ajout de certaines règles, elles seront forcément portées à connaissance des pétitionnaires. Ensuite, nous allons à nouveau devoir nous poser la question de déroger à ces nouvelles règles le cas échéant. Je pense que c'est important de se le dire et de le savoir au sein des commissions, que ce soit l'exception qui confirme la règle et que cela reste en vase clos entre les décisionnaires.

M. DEGUET :

Je me souviens d'une discussion complète sur la dérogation à la commission des Aides. Il me semble qu'il n'y avait pas simplement la question de la proximité des seuils mais qu'il y avait des conditions particulières qui expliquaient que probablement, ce seuil serait atteint avec un certain nombre de travaux et qu'au moment où les travaux commenceraient, la dérogation ne serait pas nécessaire. Au moment du dossier, ce n'était pas la même chose que la situation que l'on pouvait apprécier après, donc cela permettait de prendre de l'avance. Encore une fois, c'est sans garantie parce qu'il y a eu une discussion.

Il faut que la question des dérogations soit une question qui reste ouverte à la discussion. Nous n'arriverons jamais à la normer. C'est forcément une situation particulière et c'est très bien ainsi. Cependant, si les services pouvaient préciser ce qui faisait que nous ayons dérogé... Il me semble que ce n'est pas seulement le fait que nous n'étions pas très loin mais plutôt que nous pensions que le seuil serait atteint au moment où les choses seraient mises en œuvre.

M. MERCIER :

Je souhaite apporter une précision. Cela a été indiqué en commission des Aides. Ce qui a amené les services à vous proposer un avis favorable à cette dérogation, c'était le fait de voir que très probablement en 2021, on atteindrait ces performances. Nous savions que des programmes de travaux, qui étaient engagés par la collectivité, sont réalisés. Puis, une fois ces travaux réalisés, nous constatons si le critère est respecté ou pas. Il ne s'agissait pas de différer plus que cela des travaux qui étaient prêts à être lancés alors que les conditions étaient manifestement d'ores et déjà respectées. Ensuite, nous nous assurons au niveau des modalités d'instruction de reporter le solde à la bonne vérification du critère. C'est ce qui nous a conduits à pousser ce dossier dans ces conditions.

Mme la Présidente :

Merci pour toutes ces précisions. Je propose maintenant de mettre la délibération au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Mme ROUSSET :

Je voulais préciser que le système de dérogation est fait pour qu'il y ait une souplesse sur le terrain. Quel est notre objectif au final ? C'est que les choses se fassent et avancent. Je pense qu'il faut que nous puissions garder une analyse suffisamment souple pour pouvoir faire avancer les travaux ou les projets sur les territoires dès lors qu'il y a un alignement des planètes, peut-être avec des gens qui prennent conscience à un moment donné aussi, et ne pas nous cacher derrière des seuils ou des règles. Si nous avons un objectif, il faut aller au bout du bout. Là, nous avons réussi notre mission. Excusez-moi de dire cela après le vote. Apparemment, ma main n'a pas été vue.

Mme la Présidente :

Cela ne fait que confirmer le sens du vote.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Travaux d'interconnexion entre le SIAEP de Saint-Marc-du-Cor et le Sivom de Mondoubleau (Loir-et-Cher) - dossier n° 200437801.*
- **Adoptée à l'unanimité (30 voix pour, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-160 du 14 décembre 2021.

Mme GALLIEN :

À la suite de la décision du conseil d'administration du 4 novembre de redéployer des crédits pour certains territoires PSE, la commission des Aides a donné un avis favorable pour l'engagement des 28 dispositifs de PSE pour une enveloppe totale de 28,7 M€, c'est-à-dire une enveloppe complémentaire de 1,9 M€ avec 50 exploitations agricoles qui sont concernées. Vous avez le détail de ces 28,7 M€.

Concernant les deux recours gracieux, l'un nous vient de la communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande-Atlantique en Loire-Atlantique pour la réalisation en 2018 d'une campagne de recherche de micropolluants dans les eaux usées de deux stations d'épuration. La commission propose un avis favorable avec une réfaction de 20 %, ce qui fait que la subvention, plutôt que de s'élever à 17 634 €, s'élèverait à 14 107 €.

Nous avons également un recours gracieux d'Even Agri SA dans le Finistère pour des tests et démonstrations de semences fourragères dans une exploitation agricole. De la même façon, la commission des aides émet un avis favorable avec une réfaction également de 20 % sur le montant de l'aide initiale. Vous avez à la page 40 le montant exact de l'aide qui serait donnée à Even Agri SA. Cela représenterait 2 076 € de déduction. C'est une petite somme.

M. GUTTON :

Cela fait partie de la jurisprudence construite à l'époque où M. Albert présidait la commission des Aides. Nous avons des porteurs de projet qui ne respectent pas les règles du jeu. Ils sont relancés plusieurs fois. Pour finir, nous rattrapons le dossier. Tout cela représente un coût administratif non négligeable. Par conséquent, appliquer systématiquement une réfaction de 20 % est un moyen de sanctionner les approximations administratives, surtout que nous sommes face à des structures qui ont les moyens de gérer correctement leurs dossiers.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des questions ou des commentaires ? Je vous propose de passer à un vote groupé sur ces deux recours gracieux. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Nous avons une abstention en salle et une non-participation au vote. Le reste, ce sont des votes positifs.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande-Atlantique (Loire-Atlantique) - Dossier n° 180032901 relatif à la réalisation d'une campagne 2018 de recherche des micropolluants sur les eaux usées des stations d'épuration de Livery et La Turballe.*
- **Adoptée à la majorité (30 voix pour, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-161 du 14 décembre 2021.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Recours gracieux - Even Agri-Ploudaniel (Finistère) - Aide portant sur un test et démonstration de semences fourragères sur une exploitation agricole - Dossier n° 180414701.*
- **Adoptée à la majorité (30 voix pour, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-162 du 14 décembre 2021.

M. DEGUET :

La commission des Aides voit un certain nombre de décisions d'aide qui lui sont soumises, mais qui ne sont pas soumises à son vote.

Nous avons une remarque à faire sur une décision d'aide qui n'a jamais été votée. C'est normal qu'elle n'ait pas été votée puisque nous avons voté une délégation. C'est une décision d'aide à l'établissement public Loire concernant une étude sur l'effet potentiel de la création de réserves de substitution et de prélèvements hivernaux sur la ressource en eau. Si elle n'a même pas été soumise aux aides, c'est parce qu'elle est d'un montant probablement relativement faible. Cependant, nous estimons qu'il s'agit là d'une étude d'impact sur la création de retenues dans un territoire où le PTGE n'a pas été adopté et est en cours de réalisation. Nous voulons souligner qu'il y a là une forme de transgression par rapport aux règles qui ont fait des PTGE et qu'ensuite seulement, on se pose la question de savoir où l'on met les bassines et quel est leur effet.

C'était une remarque. Nous l'avons faite à la commission des aides. Si les décisions nous sont soumises pour information, c'est sans doute aussi pour que nous puissions réagir dessus tout en sachant que nous ne demanderons pas un vote sur une question de ce type. Nous restons sur la procédure. C'est pour cela que je n'en ai pas parlé auparavant. Néanmoins, je voulais faire cette remarque en fin d'examen de la commission des aides.

DÉCISION D'ATTRIBUTION DES AIDES À LA SUITE DE LA COMMISSION COMMUNICATION ET ACTION INTERNATIONALE DU 12 OCTOBRE

Point « aides » n° 2 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

La commission s'est réunie le 12 octobre sous la houlette de Mme Aubert pour préparer ce point. Les travaux avaient été rapportés par M. Gilliard qui est chargé de mission « relations internationales » à l'agence, en l'absence de Mme Aubert le 4 novembre dernier.

M. GILLIARD :

Nous avons eu l'occasion d'aborder le sujet lors du dernier conseil d'administration. C'est à propos de l'appel à projets inter-agences « eau et solidarités internationales » qui est le premier du genre, en tout cas un appel à projets à six. Cet appel à projets a été ouvert entre le mois de janvier et le mois de juin 2021. Il avait pour objectif de déployer des actions de solidarité internationale, donc des projets en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement sur des territoires où l'agence de l'eau conduit des partenariats institutionnels, par exemple avec l'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire et Burkina Faso) ou encore en Asie du Sud-Est.

À l'issue de cet appel à projets, nous avons reçu 70 candidatures à l'échelle nationale. Le jury national, au sein duquel Mme Aubert siégeait, s'est réuni le 31 août. Il y a eu 13 lauréats parmi les 70, dont 2 qui sont proposés au financement de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, à savoir Action contre la faim en Côte d'Ivoire dans le bassin pilote sur lequel notre partenariat porte, à savoir dans le bassin du Bandama pour un montant de 194 817 €. Le deuxième, c'est le groupement de recherche et d'échange technologique au Cambodge dans le bassin du Stung Sen pour un montant de 115 198 €.

Il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur la proposition d'octroi d'aides financières pour ces deux opérations. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

S'il n'y a pas de questions ou de commentaires, nous passons directement au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- *Appel à projets inter-agences coopération internationale « eau et solidarités internationales ».*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-163 du 14 décembre 2021.

Mme la Présidente :

Nous avons épuisé notre ordre du jour. Il me reste à vous donner les dates des séances plénières pour 2022 : mardi 15 mars 2022, mardi 28 juin 2022, mardi 8 novembre 2022 et jeudi 15 décembre 2022.

Avant de conclure complètement, je voulais quand même vous dire un petit mot concernant des prises de position que j'ai pu voir dans la presse depuis la rentrée, avec des articles qui étaient relativement critiques vis-à-vis de l'Agence de l'eau et de ses services. Je voulais dire aux équipes de l'Agence que je leur apporte mon soutien plein et entier, tant au niveau du siège qu'au niveau des territoires parce que je sais qu'ils font un travail qui n'est pas toujours aisé.

Il est vrai que nos enjeux de l'eau sont éminemment d'actualité. C'est complexe. C'est transversal à plusieurs politiques publiques, ce qui n'aide pas à leur bonne réalisation. Cela rend le sujet vraiment sensible.

Je peux entendre toutes les divergences qu'il peut y avoir dans les orientations que nous avons à exprimer. Ces divergences sont normales. Je n'ai pas de souci avec cela. Par contre, je pense qu'elles ne doivent pas conduire à cibler l'action de l'Agence de l'eau au sein de laquelle - le conseil d'administration en est encore une vraie preuve - les débats sont ouverts. Je voudrais aussi saluer le travail qui est accompli dans les commissions, qui me paraît riche de confrontation de divers points de vue. Je souhaiterais que collectivement, nous marquions notre respect aux femmes et hommes qui travaillent dans cette Agence et dont le rôle est de mettre en œuvre les orientations qui sont votées soit au comité de bassin, soit par le conseil d'administration.

Je pense que nous avons collectivement une responsabilité, en tant que membres du conseil d'administration, en tant qu'administrateurs d'un établissement public, à contribuer à la recherche de compromis et à l'apaisement de ces sujets sensibles avec toutes les parties prenantes qui sont présentes dans les territoires et qui peuvent être amenées à un moment ou un autre à s'exprimer sur l'Agence.

Je vous rappelle encore une fois la position de dialogue et d'écoute qui sera toujours la mienne. Ma porte sera toujours ouverte. Je suis toujours à l'écoute et prête à échanger, que ce soit avec les membres de notre conseil d'administration ou avec les membres du comité de bassin. Je le redis encore, je trouve essentiel d'échanger avec les acteurs locaux comme j'ai pu avoir à le faire en septembre dernier à Clermont-Ferrand et à Roanne.

Il me semblait important de faire ce petit rappel parce que nous menons des actions difficiles. Je pense que l'année 2022 ne sera pas plus simple que 2021. Nous avons devant nous le vote du Sdage. Nous avons de vrais sujets sur l'adaptation au réchauffement climatique. Vous avez évoqué tout à l'heure des bruits de couloir sur des fusions d'agences ou autres. Je pense que la qualité de nos débats et notre attachement à défendre ce modèle, c'est-à-dire l'Agence en tant que telle et le travail des agents qui soutiennent nos travaux tous les jours, sont extrêmement importants. C'était le mot que je voulais vous livrer en cette fin d'année. Je ne sais pas si cela appelle des réactions de votre part.

Mme BRUNY :

Mme la Présidente, nous ne pouvons que soutenir cette position. Nous partageons tout ce respect et cette bienveillance envers les équipes de l'Agence qui font de leur mieux, avec des pressions venant des uns et des autres. C'est certainement difficile. Toutefois, la qualité des échanges, l'écoute et la disponibilité permanente des équipes sont à souligner. Nous partageons votre point de vue.

Mme la Présidente :

Je vous en remercie. Je souligne également le travail de pédagogie des membres du conseil d'administration vis-à-vis de nos parties prenantes et des territoires. Là encore, si nous pouvons

vous apporter des éléments sur le sujet pour renforcer l'explication des positions de l'Agence ou expliquer parfois des comparaisons par rapport à d'autres bassins hydrographiques qui sont différents du nôtre, avec d'autres historiques, notamment au travers des différents Sdage, je pense que c'est éminemment important. Nous portons tous des enjeux qui nous dépassent largement. Cet enjeu de l'eau est une vraie responsabilité que je suis très heureuse de partager avec vous. Je voudrais vraiment vous remercier pour la qualité des travaux que nous avons conduits ensemble au cours de l'année 2021.

Mme ROUSSET :

J'entends avec attention votre propos. Je n'imagine pas que les responsables au sein du CA soient les auteurs de ces messages dans la presse. Pour mon compte, je n'ai ni réseaux sociaux ni réseaux dans la presse, donc jamais de la vie je n'ai pu dire du mal de quelqu'un d'entre vous là-dessus. Je me sens un peu visée par votre affaire.

Je reviens un peu sur ma notion de territoire. La commission territoriale ne se réunit qu'une fois par an. Je ne suis jamais arrivée à la réunir plusieurs fois par an. J'ai proposé, avant les avis du Sdage, que nous puissions nous réunir d'autres fois pour pouvoir justement travailler collectivement sur ce qu'il y avait à dire sur ce Sdage, pour que cela se fasse en ordre de marche, de façon rangée et même sous l'égide de l'agence de l'eau. Cela n'a pas été possible. Cela a été repoussé à plusieurs reprises et finalement, cela n'a pas abouti. Même deux réunions dans l'année, nous n'avons pas réussi à les faire. Je peux comprendre qu'après, il y ait des choses qui s'échappent dans la presse. De toute façon, je ne suis pas sûre que nous arrivions à tenir cela.

Vraiment, je vous ressolicite pour vous dire que déjà, nous sommes là en personnes responsables et nous essayons de travailler avec vous. J'observe que tous les déplacements de l'Agence ou des élus de l'Agence qui se font au sein du bassin dont j'assume la présidence - dans mon département, c'est encore pire -, je n'en suis pas informée et je ne suis pas invitée. Mme la Préfète, je ne vous ai pas accompagnée dans vos déplacements parce que vous ne me l'avez pas demandé. Il y a quand même une vraie complexité, une difficulté à travailler avec vous, à être proche de vous et à essayer de faire évoluer les choses, à vous dire les soucis que nous avons sur les territoires, vous les dire gentiment et calmement. Nous n'arrivons pas à trouver les moyens de le faire. Je le regrette vraiment.

Je ne sais pas de quel article vous parlez. La presse ne m'intéresse pas. Je suis ennuyée de vous entendre dire cela parce que j'aimerais que nous puissions travailler autrement, main dans la main. Main dans la main, cela implique de se parler, de s'inviter et de se passer des coups de fil s'il y a besoin ou de se prendre des réunions. Je ne viendrais pas vers vous personnellement parce que de mon point de vue, je n'en avais pas besoin. Cependant, j'observe que quand il y a des visites institutionnelles, j'en suis écartée. Je ne sais pas ce que vous voulez entendre derrière.

En tout cas, je vous remercie de la séance d'aujourd'hui qui était calme et tranquille. Je suis un peu consternée par ce que vous dites. Je pense que nous y contribuons tous collectivement parce que nous ne travaillons pas bien ensemble. Nous ne savons pas faire.

Mme la Présidente :

Je vous réponds très directement. Déjà sur les commissions territoriales, je rappelle qu'elles ne sont pas le fait de l'Agence de l'eau mais du comité de bassin. Aussi, je prends bonne note de votre souhait. Puis, j'échangerai là-dessus avec le président Burlot parce que ce que vous relevez est important.

Je dis simplement que lorsque je me suis déplacée à l'amont, c'était à l'invitation de Limagrain. Ce n'est pas moi qui ai fait l'invitation. À ce moment-là, nous étions en pleine séance de renouvellement des instances de l'Agence. Vous n'aviez pas votre mandat renouvelé non plus. Loin de moi l'idée de ne pas vous associer à de quelconques déplacements. J'étais invitée, donc ce n'était pas un déplacement de mon fait.

M. DORON :

Je voudrais m'étonner de ces méthodes qui consistent à faire circuler via la presse, et ce, de manière exacerbée des rumeurs sur les agences de l'eau. J'en veux pour preuve la confusion qui est largement entretenue en ce qui concerne le rôle d'accompagnement de l'Agence et celui des services de l'État, notamment en matière de police de l'eau et de l'environnement. Je pense que ce

n'est pas gratuit. Cela me désole et m'attriste profondément. Quand bien même on peut faire quelques reproches ou que l'on considère que l'on puisse améliorer les choses, il me semble qu'aujourd'hui, le dispositif tel qu'il est a fait ses preuves, et largement, au niveau des instances.

Ma deuxième remarque rejoint un peu l'aspect *fake news*. Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage. Ces rumeurs ou ces reproches qui sont colportés à travers la presse sont particulièrement à la fois détestables sur la forme, mais nous devons nous en inquiéter sur le fond par rapport à ce que cela peut sous-tendre derrière et les perspectives que certains voudraient y associer.

En tout cas, je maintiens mon soutien plein et entier à ceux qui peuvent le vivre le moins bien que sont les personnels de l'Agence et l'ensemble des services de l'Agence de l'eau. En ce qui nous concerne, en tant qu'élus, nous avons l'habitude de prendre des coups - voire d'en donner quelquefois, cela fait partie du jeu -, mais je trouve que c'est particulièrement détestable sur la forme.

Mme GALLIEN :

Un mot pour dire aussi, à Mme la Préfète et à vous tous, mon attachement à ce modèle qu'est le parlement de l'eau. J'ai découvert en arrivant à l'Agence de l'eau qu'il y a aussi des élus en nombre au sein de cette Agence. Il y a évidemment les représentants de tous les usagers et les services de l'État mais il y a aussi des élus. Ce territoire est immense. C'est le plus grand bassin de France. C'est sûr qu'il est complexe entre la montagne et les littoraux. Je pense qu'il ne faut surtout pas casser ce modèle.

Je regrette beaucoup les quelques articles de presse que nous voyons fleurir de-ci de-là. Il faut quand même se dire que derrière, il y a des enjeux de pouvoir et de pouvoir d'institutions. Nous n'allons pas mâcher nos mots. Nous avons encore entendu cela au sein du CNE assez récemment. Je pense qu'il faut absolument maintenir ce modèle et dire que le réchauffement climatique nous l'impose et nous impose de réussir ensemble.

De toute façon, cette question du partage de l'eau est maintenant prégnante. Il va bien falloir que nous arrivions à la définir en restant pacifistes et en faisant en sorte que nous et les générations à venir puissions vivre sur une terre - en tout cas la nôtre, nous allons déjà nous occuper du bassin Loire-Bretagne - de manière la plus durable et pérenne possible. J'espère vraiment que chacun mettra de l'eau dans son vin, si j'ose dire.

Par contre, je veux redire qu'il y a encore une méconnaissance très grande. Ce n'est pas en balançant des articles dans la PQR (presse quotidienne et régionale) en trois, quatre lignes que l'on va arriver à gérer cet enjeu majeur.

Quand nous regardons les résultats, ne serait-ce que financiers - je ne parlerais que des résultats financiers, quoique les résultats en termes de qualité et de quantité des eaux soient encore devant nous et bien prégnants -, mais quand nous regardons les résultats en termes de consommation de crédits, je voudrais aussi remercier les acteurs sur les territoires qui ont aussi leur rôle à jouer. Je pense notamment aux départements, aux préfets de département aussi. Nous avons eu quelques réunions chez nous entre les services de l'État et les associations d'élus. Cela aurait fait que nous avons été un peu meilleurs en termes de réactivité. En tout cas, nous essaierons d'être encore meilleurs ensemble. C'est mon souhait le plus cher.

M. MÉRY :

Je n'ai pas spécialement prévu d'intervenir mais je dois vous avouer que je ne comprends pas de quoi nous parlons. Les articles évoqués, je ne les connais pas. Probablement qu'il y avait la volonté de signifier à quelqu'un qu'il y avait un petit souci dans la façon de faire et de communiquer. J'espère que les personnes ciblées l'ont compris. En l'occurrence, je ne les connais pas. C'est le premier point. Il n'est probablement pas nécessaire que nous soyons éclairés. Néanmoins, si cela vient d'un industriel, vous me faites signe. Cela me permettra de voir avec mes troupes ce qu'il en est. En tout cas, pour l'instant, je ne sais pas de quoi il s'agit.

Néanmoins, plusieurs prises de parole signifient un attachement à l'Agence de l'eau. Je souscris totalement à cet attachement et aux propos de Mme Gallien à l'instant. C'est quand même un super modèle. Nous avons une super mutuelle. Nous avons quelque chose qui a bien marché et qui a bien fait ses preuves. M. Doron l'a dit. Cependant, je vais être obligé de vous mettre un « mais ».

Nous avons quelque chose qui est très fragile dans notre capacité de dialogue. C'est notre point le plus faible mais c'est aussi notre plus grande richesse. Or - et je dois là vous faire part d'un point de vue des industriels mais que nous clamons depuis un bout de temps -, je crois que nous avons perdu cette capacité de dialogue. Évidemment, dans l'histoire de l'Agence, chaque fois qu'un grand texte est sur le point d'être soumis - pas seulement à l'Agence d'ailleurs mais aussi dans n'importe quelle assemblée -, il y a des crispations, des tensions et des désaccords qui s'expriment. C'est normal, c'est la genèse d'un texte.

En l'occurrence, nous sommes bien au-delà de cela. Je faisais déjà cette remarque dans ce conseil d'administration avant même que vous en soyez la présidente. Il y a une difficulté, un problème d'écoute réciproque de tribunes militantes en permanence. Nous nous retrouvons plus souvent dans une guerre de positions, une guerre de tranchées que dans la recherche d'un compromis, d'un consensus ou d'un point médian commun. Cela a d'ailleurs été assumé : « On n'est pas là pour chercher le compromis et le consensus... ». Cela a été dit, mais pas par nous. Cela me paraît être un vrai problème.

Je résume mon propos. Je souscris totalement à l'importance de préserver ce système des agences de l'eau, de préserver cette grande capacité qu'ont les territoires d'agir et qu'ont les agences d'aider les territoires à agir. Toutefois, pour cela, il faut que nous nous parlions. Il faut qu'il y ait du dialogue. Il faut que les uns comme les autres, nous ne soyons pas persuadés d'avoir raison contre tout le reste de l'assemblée. Cela est vrai dans notre CA, comme dans notre CB, comme dans nos commissions. Je n'ai pas plus raison que les autres. Les autres n'ont pas plus raison que moi. À partir du moment où nous avons tous cette humilité, je pense que nous arriverons à faire quelque chose de bien. En attendant, je suis persuadé que nous l'avons perdu et qu'il y a un gros travail à mener et en urgence pour la retrouver.

M. GANDRIEAU :

Moi non plus, je ne sais pas quels sont ces écrits puisque je ne les ai pas vus. J'ai participé à un déplacement à la suite de votre rencontre sur les territoires à Clermont-Ferrand, à l'initiative du président du comité de bassin et du directeur de l'Agence de l'eau. Nous avons souhaité accompagner avec M. Albert.

C'était bien de rencontrer d'autres personnes que ceux qui sont présentes parce que nous avons besoin d'apprendre, d'écouter. Je pense que l'Agence de l'eau, parce qu'il y a « eau », cristallise les critiques alors que dans le fond, ce n'est pas elle qui est visée mais le système tel qu'il est fait. Il faut que nous tenions compte des différences entre territoires, surtout sur les parties qui sont communes.

Je n'ai pas l'habitude de tourner autour du pot, c'est plus le territoire AuRA (Auvergne-Rhône-Alpes). Il fallait quand même écouter les Auvergnats. On vit dans un autre monde dès qu'on est à Rhône-Méditerranée. Nous avons besoin de le découvrir. Je ne le savais pas. Je suis en train de le découvrir tranquillement.

Nous avons besoin d'être unis sur notre territoire Loire-Bretagne. C'est un modèle que je défends toujours ardemment. J'estime que la gestion de l'eau doit se faire par bassin. Toutefois, nous ne pourrions pas ne pas réussir ce que nous souhaitons tous, à savoir améliorer la qualité de l'eau, en évitant les régions.

Les régions ont un poids de plus en plus important, y compris politiquement. Il faut que nous soyons en phase avec elles. J'avoue franchement qu'aujourd'hui, il y a un vrai décalage entre ce que nous pouvons penser et ce que peuvent penser les représentants politiques d'AuRa. Je pense qu'ils sont en attente que nous nous comprenions. Ils ne sont pas dans une vision de vouloir démolir tout le système, ils veulent que nous construisions. Je vais finir par susciter de l'espoir et il faut que cet espoir soit confirmé. S'il ne l'est pas, nous pouvons malheureusement participer à la destruction du système.

Je n'en dirai pas plus. Je vous ai mis en garde. Nous travaillerons pour trouver des consensus ou des compromis sur le Sdage. Prenons garde à ces différences entre les territoires. J'ai une petite anecdote. Ma fille habite dans l'Isère. Nous parlons beaucoup d'eau. Avec moi, on parle beaucoup de l'eau. Je suis parfois très étonné des écarts qui peuvent exister entre différentes politiques de l'eau. Cela m'étonne parce qu'il paraît que j'habite en France. Il faut que nous essayions d'harmoniser tout cela. Là, je pense qu'il y a un vrai problème qu'il ne faut pas que nous éludions. Il faut que nous y répondions. C'est notre rôle de politique et j'entends le jouer pleinement.

M. BRIDET :

Moi non plus, je n'ai pas eu connaissance de ces articles mais de ce que j'entends à travers ces différentes interventions, je voudrais à la fois rassurer et alerter ; rassurer parce que je pense qu'il ne s'agit pas simplement de l'Agence de l'eau, il s'agit d'un climat plus général que je constate dans l'articulation entre des politiques notamment régionales et des politiques plus locales d'acteurs comme les EPCI où je sens monter un climat de défiance, où un certain nombre d'acteurs se sentent empêchés ou se sentent brimés dans leur liberté, notamment à travers les demandes qui leur sont faites de respecter des orientations portées par les SRADDET par exemple et où aujourd'hui, l'intérêt général a du mal à se diffuser, où les responsabilités des uns et des autres ont du mal à être assumées, où chacun pense que c'est le voisin qui doit faire l'effort pour accueillir des énergies renouvelables, pour limiter l'artificialisation des sols. Chacun voudrait pouvoir continuer à travailler dans son pré carré avec ses propres valeurs comme on l'a dit tout à l'heure.

Effectivement, le climat est quelque chose qui nous dépasse. Nous parlions tout à l'heure de coopération internationale. Cela va même jusque-là. Il faut vraiment être attentifs à notre capacité à communiquer et à écouter - la communication va dans les deux sens - pour faire en sorte que tous ces acteurs n'oublient pas qu'ils sont complètement interdépendants, en visant des objectifs communs, de bon sens et de responsabilité. Cela ne fait pas toujours plaisir par rapport à des habitudes et des réflexes, y compris à du clientélisme, qui doivent prévaloir.

C'est un petit pas de côté pour regarder cela dans un contexte qui n'est pas lié qu'à la question de l'eau et à l'agence de l'eau - tout ce qui globalise et tout ce qui limite un peu la liberté d'action mais en vue de l'intérêt général aujourd'hui semble poser problème -, mais en alertant en disant que nous faisons partie de cela et nous devons avoir conscience de ce contexte pour y aller avec détermination, mais avec attention pour ces susceptibilités et ces difficultés d'entraînement.

M. ALBERT :

Mme la Présidente, votre prise de parole a suscité beaucoup de réactions. Je dirais directement que nous sommes face au changement climatique. Nous avons d'un côté la foudre qui tombe de plus en plus et de l'autre la sécheresse. Je considère que l'agence, entre les deux, essaye de faire la pluie et le beau temps pour que tout le monde arrive à trouver le consensus. La foudre pour moi, c'est ce que nous pouvons voir dans les journaux. Ce n'est pas la bonne solution d'échange dont nous avons besoin dans cette agence. Ce n'est pas ainsi que je prône l'échange en tant qu' élu.

Après, ce n'est pas pour cela qu'il ne faut pas écouter les territoires. Je rejoins M. Gandrieau. Quand nous étions sur le territoire de Clermont-Ferrand, nous n'avons pas senti que les gens étaient attentistes, qu'ils n'allaient pas faire quelque chose. Par contre, ils sont en attente de voir comment leur territoire peut continuer à se développer, à vivre et à exister tout en respectant l'environnement.

C'est vrai que par rapport à nos territoires deux-sévriens et encore plus vendéens, nous sentons qu'il y a un peu de retard dans la gestion de l'eau là-bas. C'est certain. Néanmoins, jusqu'à maintenant, ils n'avaient pas eu de problème de quantité d'eau sur ces territoires. Ils ne se sont pas posé des questions comme chez nous où nous nous sommes posé la question d'avoir assez d'eau pour tout le monde, que ce soit pour l'économie, le particulier ou l'environnement.

Je pense qu'il y a une transition à avoir sur ces territoires. J'ai beaucoup apprécié de rencontrer des gens extérieurs, y compris des agriculteurs, des entrepreneurs ou des gens de la DDT qui se posaient beaucoup de questions. J'ai même apporté une réponse à une question qui se posait à la DDT cette semaine. Ce sont ces échanges entre territoires qui peuvent faire que nous avançons et tous ensemble. À travers cela, nous donnons aussi une bonne image de l'Agence.

J'invite tout le monde à travailler et à aller voir sur les territoires comme nous l'avons fait. Certes, c'était une première. J'espère que nous en aurons d'autres pour avancer et comprendre les territoires, comment ils vivent et ce qu'ils sont prêts à faire.

M. NOYAU :

Je dis tout mon respect aux collaborateurs et aux services de l'Agence qui travaillent pour la politique et donc pour les élus. Ce sont les élus qui orientent. Encore un grand merci.

Effectivement, le climat est assez tendu. Franchement, personnellement, je vis mal ce climat. Je me dis souvent : vivement dans deux ans parce que je n'étais pas venu ici pour être en tension en permanence, aussi bien à la commission qu'en CA, peut-être moins en CA, mais en comité de bassin. Côté agricole, nous ferons tout pour avancer, pour aller vers du mieux. Seulement, il faut des phases. Nous ne pouvons pas tout gagner tout de suite. Il faut bien une orientation. Nous sommes bien d'accord. Il faut une orientation qui soit soutenable, acceptable et une écoute des territoires parce que nous avons vraiment un bassin qui est très grand. Nous irons dans le sens encore du consensus, essayer de trouver un consensus et un compromis, mais rien de sûr.

Mme la Présidente :

Je trouve très sain que nous ayons cet échange qui nous permet de mettre les choses sur la table en dehors des sujets plus techniques que nous portons tous ensemble. Effectivement, notre bassin est très particulier. Il est le plus grand. C'est le plus grand de tous les bassins de France, avec une pluralité de territoires qui n'est pas simple, des territoires qui doivent tous mener des transitions à des vitesses différentes. Nous avons un sujet de territoire particulier au sein de Loire-Bretagne.

Je rebondis sur ce que disait Mme Rousset tout à l'heure, nous avons un vrai sujet à voir au sein de nos instances. J'aurai un échange là-dessus avec le président du comité de bassin. Que la commission territoriale se réunisse une fois dans l'année, nous sommes dans une période Covid, c'est un peu compliqué. C'est vrai que cela ne peut pas être suffisant compte tenu de la spécificité de notre bassin. Il faut vraiment que nous progressions sur ces sujets. Cela me paraît très important que nous nous y attaquions.

Ce que nous a dit notre premier vice-président est très important aussi, à savoir l'importance d'être en phase avec les régions. C'est ce que j'essaie de faire depuis mon arrivée pour ce qui concerne les services de l'État. Je vous rappelle que je vois désormais environ tous les deux mois tous les préfets de région de notre bassin, avec tous les Dreal de bassin ainsi que toutes les Draaf de bassin, l'idée étant là aussi de partager ensemble au niveau des services de l'État au sens large notre vision et de pouvoir défendre une position commune de l'État sur l'entièreté du bassin. Nous avons besoin aussi que le collège des élus en fasse de même auprès des élus régionaux notamment. Je pense que nous sommes tout à fait en phase sur ce sujet.

Pour conclure, ce que disait M. Méry avait plus trait à notre fonctionnement interne et à la nécessité du respect mutuel et de l'écoute, à notre capacité à écouter, à communiquer, à décider ensemble. C'est vrai que le consensus n'est pas toujours évident. Les compromis sont le prix pour faire avancer les sujets que nous portons collectivement. En tout cas, je trouve que cela se passe plutôt bien au sein de notre conseil de ce point de vue-là. Les taux d'engagement notamment des budgets qui nous ont été présentés aujourd'hui montrent notre capacité à arriver à des consensus sur ces sujets. Je pense que nous ne pouvons que nous en féliciter.

Je voudrais encore une fois tous vous remercier, chacune et chacun d'entre vous, pour votre action au sein du comité, pour votre action en dehors du comité sur les domaines de l'eau. Je sais que ce sont des sujets complexes qui vous occupent beaucoup. Je vous souhaite de très belles fêtes, à vous, à vos proches et à vos familles. J'aurai la joie de vous retrouver en début d'année prochaine et donc de vous présenter d'ores et déjà mes meilleurs vœux pour cette année qui s'annonce. Pour ceux qui ont la chance d'être en présentiel, nous allons pouvoir nous déplacer vers la salle du déjeuner. Merci beaucoup à tous ceux qui sont en ligne, donc à l'année prochaine. Au revoir à tous.

M. GUTTON :

Avant que tout le monde ne coupe, vérifiez vos messageries, la réunion qui était prévue cet après-midi a été annulée.

Mme la Présidente :

En fait, c'est le fruit d'un échange avec le président du comité de bassin. Certains d'entre vous se sont émus de la vitesse avec laquelle cette réunion avait été montée. Clairement, cela résulte des échanges que nous avons eus avec les ministères qui souhaitaient que nous puissions faire un tour avec les membres du comité de bassin sur les positions des uns et des autres par rapport aux propositions techniques qui étaient remontées de la part à la fois des agences, des Dreal et des Draaf. Il ne s'agissait en aucun cas d'aboutir à une négociation ou à un compromis. Ce ne serait

pas crédible dans les délais qui sont ceux-là. Dans ce cas-là, le plus simple effectivement était de ne pas faire cette réunion.

Par contre, vous avez les documents. Ceux d'entre vous qui souhaiteraient réagir sont les bienvenus. Faites-nous remonter vos remarques et vos commentaires, vos accords et désaccords pour que nous puissions transmettre tout cela aux ministères qui gèrent et qui pilotent les réflexions sur le Varenne de l'eau et que cela puisse enrichir la réflexion nationale. Voilà l'explication.

Merci à tous, et bon appétit.

La séance est levée à 13h00.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE PLÉNIÈRE DU 14 DÉCEMBRE 2021
(à 10h00 à l'agence de l'eau Loire-Bretagne - salle Sologne)

Membres et assistants de droit

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	Mme GRIVOTET Françoise Mme LAMOUR Marguerite
A	Mme AUBERGER Eliane		
P	Mme BERNARD Lydie	EN VISIO	
P	M. BRIDET Jean-François	SIGNÉ	Mme HAAS Betsabée (à partir de 12h02)
P	M. BRULE Hervé	SIGNÉ	
P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	
A	M. DALLES Bruno		
P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	Mme AUBERGER Eliane
P	M. DORON Jean-Paul	EN VISIO	
P	Mme ENGSTRÖM Régine	SIGNÉ	
R	M. FISSE Eric R. par Mme Pascale FERRY	EN VISIO	
p	Mme GALLIEN Cécile	EN VISIO (à partir de 11h15)	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	Mme GALLIEN Cécile (jusque 11h15)
A	M. GARCIA Pierre		
R	Mme GOUACHE Florence R. par M. Guillaume CHOUMERT	SIGNÉ	
A	Mme GRIVOTET Françoise		
P	Mme HAAS Betsabée	EN VISIO (jusque 12h02)	
R	M. HABERT Laurent R. par Mme Claire JANIN	EN VISIO	
A	Mme LAMOUR Marguerite		
A	M. LE MAIGNAN Gilbert		
R	M. LOCQUEVILLE Bruno R. par M. Pierre PITON	SIGNÉ	M. SPECQ Bertrand
P	M. MARQUES Rémy	SIGNÉ	
P	M. MERY Yoann	EN VISIO	
P	M. MICHEL Louis	EN VISIO	
P	M. NOYAU Philippe	SIGNÉ	
P	M. POIRIER Frédy	EN VISIO	
P	Mme RAPOSO Sophie	EN VISIO	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
R	M. RIEFFEL Jean-Noël R. par M. Samuel SEMPE	SIGNÉ	M. SELLIER Guillaume
P	Mme ROUSSET Nathalie	EN VISIO	
P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	
A	M. SELLIER Guillaume		
A	M. SPECQ Bertrand		
P	M. TAUFFLIEB Eric	EN VISIO	
P	M. VALLEE Mickaël	EN VISIO	
A	Mme VINCE Agnès		

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	31

Présents : 26
Dont représentés : 5
Pouvoirs donnés : 5
Absents : 9

Quorum 1 / 2 de 38 = 19

	ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
P	Mme CLERMONT-BROUILLET Florence	SIGNÉ
P	M. DINGREMONT Benoît	SIGNÉ
P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ
P	Mme MONNIER Véronique	SIGNÉ

Participent également

	NOM	ÉMARGEMENT
P	M. BOURDAIS Jean-Louis <i>Mission interdépartementale et régionale de l'eau de la région Bretagne)</i>	EN VISIO
P	Mme RIVOISY-MAAELASSAF Agnès	EN VISIO